



COMMISSION DES MINISTRES EN CHARGE
DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)
Secrétariat Exécutif

OPERATIONNALISATION
DU PLAN DE CONVERGENCE
DE LA COMIFAC

PLAN D'OPERATIONS 2006-2008

**Fiches opérationnelles
sous-régionales
Fiches opérationnelles
nationales**

Pays :

Document de travail

Version du 27 septembre 2005

Introduction

Le concept de plan de convergence (PC) pour la COMIFAC a été élaboré en 2000, il avait pour objet de définir les axes prioritaires d'intervention en matière de gestion forestière et de conservation à l'échelle de l'Afrique Centrale avec des actions régionales, des actions transfrontalières et des actions nationales.

La première version du PC a été écrite en octobre et approuvée par le Conseil des Ministres de décembre 2000 à Yaoundé.

Pour faciliter sa mise en œuvre, notamment en permettant une lecture plus opérationnelle des actions proposées tant au plan régional qu'au niveau de chaque Etat membre, un premier plan d'opérationnalisation a été préparé à Brazzaville en septembre 2001 portant sur les années 2002-2005.

En juillet 2003, un bilan intermédiaire a été conduit avec l'ensemble des points focaux de la COMIFAC. Des opérations de suivi ont été menées ensuite en 2004 par le secrétariat exécutif et il est question maintenant de refaire le bilan de l'avancée des actions engagées.

En effet, lors du Sommet des Chef d'Etat qui s'est déroulé en février 2005 à Brazzaville, le plan de convergence a été renforcé dans son rôle de cadre global d'organisation des actions de gestion forestière et de conservation d'Afrique Centrale. A ce titre, les Etats se sont formellement engagés à le mettre en œuvre, tant par le biais d'actions régionales qu'au travers des composantes nationales.

Le plan de convergence est de ce fait également reconnu par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux comme le document de référence pour orienter leurs actions, leurs financements, ou leurs activités en général, afin que la cohérence des interventions soit effectivement une réalité à l'échelle du bassin forestier.

Dès lors, le renouvellement, en février 2005, de l'engagement des Chefs d'Etat dans leur désir de promouvoir une meilleure gestion forestière, tant dans leurs pays respectifs qu'au niveau du patrimoine commun constitué par le massif forestier d'Afrique Centrale, donne une seconde et forte impulsion au processus de concertation qui prévaut désormais.

C'est pourquoi le secrétariat exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de plusieurs partenaires, a lancé un second processus d'opérationnalisation du plan de convergence, faisant le bilan 2002-2005, afin de proposer un nouveau plan d'opérations pour la période 2006-2008.

*Le document que vous avez en main est donc un **document de travail**, il comporte des fiches sous-régionales qui sont communes à l'ensemble des pays, lesquelles sont la traduction directe du plan de convergence lui-même, et des fiches nationales que vous devrez préparer dans chaque pays en fonction des réalités locales.*

*A la fin du processus de rédaction, durant le mois **d'octobre 2005**, il est prévu en novembre un atelier régional de finalisation du plan d'opérations, afin que celui-ci reflète bien la cohérence souhaitée et puisse être ensuite proposé pour validation aux instances politiques.*

En pratique, chaque pays doit préparer ses fiches nationales avec ses propres équipes et avec l'appui d'une coopération internationale impliquée localement dans le processus. Le secrétariat exécutif de la COMIFAC compilera ensuite l'ensemble des travaux en 10 documents, ce qui représentera le plan d'opérations du plan de convergence pour 2006-2008.

Note explicative pour préparer les fiches nationales

1 – Comment aborder ce document de travail ?

C'est un document de travail. Ce n'est donc pas un document terminé. Il faut maintenant que chaque pays travaille à le compléter pour ce qui le concerne, notamment au niveau des fiches nationales, lesquelles constituent en réalité la composante nationale opérationnelle du plan de convergence.

2 – Comment le document de travail est-il construit ?

Le document est présenté en 10 chapitres, chaque **chapitre** correspond à un axe stratégique du plan de convergence.

Dans chaque chapitre, vous avez un cadre logique (un tableau horizontal) et des fiches sous-régionales et nationales (feuilles verticales) dont la numérotation est celle du plan de convergence.

3 – Comment aborder les fiches ?

- ∅ Le **cadre logique** permet de rappeler, pour chaque axe stratégique, quelle est la finalité recherchée à l'échelle de l'Afrique Centrale à l'horizon 2015 avec le, ou les, indicateurs d'impact correspondants. En même temps, il permet de présenter succinctement les composantes dont les activités doivent permettre d'atteindre des résultats tangibles d'ici la fin 2008 et les indicateurs qui permettront d'en vérifier l'effectivité. Dans certains cas, il est nécessaire de préciser les hypothèses majeures qui sous-tendent ces objectifs.
 - Vous êtes invités à lire attentivement les cadres logiques et à apporter, si vous le jugez utile, vos commentaires, ajouts et corrections **en rouge**.
- ∅ Chaque **fiche sous-régionale** est la traduction directe, sous une présentation verticale, des lignes d'activités sous-régionales du plan de convergence. C'est la même formulation d'activité, c'est le même numéro d'activité. On a voulu préciser la pensée des rédacteurs du plan de convergence en permettant : (i) de rappeler le contexte et la problématique ; (ii) de préciser l'objectif à atteindre en 2008 dans le cadre du plan d'opérations ; (iii) de préciser les indicateurs qui permettront de mesurer les avancées en 2008 ; (iv) de rappeler les étapes à franchir au niveau de chaque pays (ce sont, dans les grandes lignes, les activités nationales qui doivent être menées et qui sont déjà dans le plan de convergence) ; (v) de préciser les modalités d'exécution des activités à conduire au niveau sous-régional ; (vi) de fixer approximativement les échéances pour les résultats intermédiaires attendus au cours des 3 prochaines années ; (vii) de désigner le principal responsable de l'exécution de cette activité au niveau sous-régional en tant qu'organisation chargée de coordonner les actions et de rendre compte devant le secrétariat exécutif de la COMIFAC et le Conseil des Ministres ; (viii) d'identifier les partenaires techniques et financiers et les moyens pouvant être mobilisés, tant au plan national qu'international, pour appuyer les organisations sous-régionales et parvenir aux résultats attendus d'ici 2008 ; (ix) de faire les observations spécifiques nécessaires.
 - Chaque fiche sous-régionale est conçue sur une, et une seule, page afin de limiter la taille du document. Cette page est présentée sur le verso (page de gauche) du document et fait face à la fiche nationale que vous devez remplir et qui porte le même numéro sur le recto (page de droite) afin de faciliter la lecture, la compréhension et la préparation de la partie nationale.
 - Vous avez la possibilité, si vous le jugez utile, de porter des commentaires, ajouts et corrections sur la fiche sous-régionale **en rouge**. Attention à rester dans les limites d'une page. L'équipe du SE-COMIFAC reprendra ensuite vos ajouts sur les fiches régionales pour en faire la synthèse afin que l'ensemble des documents puisse présenter en fin de processus toujours les mêmes fiches sous-régionales pour tous les pays dans le plan d'opérations.

- Ø Chaque **fiche nationale** se veut donc comme la traduction au niveau national des actions planifiées à l'échelle de l'Afrique Centrale, c'est la fonction principale du plan de convergence que de **rechercher la cohérence** entre les actions conduites par les Etats membres eux-mêmes au sein de l'ensemble régional qu'est la COMIFAC. De fait, l'ensemble des fiches nationales du plan d'opérations de chaque pays représente pour ce pays la composante nationale opérationnelle du plan de convergence. La composante nationale est ainsi traduite en fiches pratiques et directement utilisables pour planifier les actions à court terme sur financements nationaux, mais aussi avec le concours des partenaires de développement et de conservation. Ces fiches nationales se veulent être des fiches de référence pour chaque Etat membre, représentant en quelque sorte son propre programme d'activités prioritaires pour 2006-2008, lequel est inspiré directement du plan de convergence. Chaque Etat membre conserve cependant la totale liberté de s'engager dans des activités plus larges, plus ambitieuses ou complémentaires de celles qui sont présentées dans les fiches régionales, on rappelle seulement qu'il s'est **formellement engagé lors du Sommet des Chefs d'Etat** à réaliser au minimum et dans les meilleurs délais, les actions citées dans le plan de convergence.
- *Pour aider les rédacteurs nationaux, nous avons préparé quelques questions simples et ciblées (présentées en rouge) auxquelles vous êtes invités à répondre pour remplir chaque fiche. Ces questions ont pour objet de vous aider à faire un rapide bilan de la situation en fin 2005 de l'état d'avancement de chaque activité. Evidemment, vous devrez effacer au fur et à mesure les questions en rouge afin d'écrire dans l'espace réservé en caractères ARIAL 11 noir et justifié. Le principe de la fiche nationale est identique à celui de la fiche sous-régionale en ce sens qu'elle ne doit pas dépasser une page. Si vous avez des informations pertinentes à ajouter, merci de les joindre dans une annexe séparée en précisant alors à chaque fois le numéro de la fiche correspondante.*
 - *Préciser à chaque fois le pays rédacteur (sur la page de couverture du document et sur chaque fiche nationale, en haut et à gauche).*
 - *Donner un aperçu du contexte national et de la problématique spécifique à votre pays. Il ne s'agit pas de réécrire des choses très longues mais de faire le point de manière synthétique.*
 - *Préciser les acquis nationaux, notamment en faisant la liste des textes, ou la liste des existants, etc. Il faut être précis, concis, ce qui permet de faire rapidement le bilan national des acquis.*
 - *Préciser ensuite les indicateurs/résultats attendus que vous pensez pouvoir atteindre en 2008. Il faut être **réaliste** et indiquer ce que vous savez possible de faire dans les trois ans qui viennent. Il vaut mieux indiquer un résultat limité mais qu'on peut effectivement atteindre, que de présenter quelque chose qu'on ne pourra pas faire dans l'état actuel des moyens disponibles ou prévus. L'essentiel est d'aller dans la bonne direction.*
 - *Préciser le service qui est le principal responsable de la coordination de cette activité au niveau national ;*
 - *Préciser dans le tableau qui vous est proposé quelles sont les activités (sous-activités) qui sont déjà planifiées pour 2006-2008 et dont les budgets de réalisation sont déjà engagés. Essayez dans la mesure du possible d'être précis sur les activités spécifiques, sur les engagements financiers, sur les partenaires déjà identifiés et engagés, sur les responsables chargés de l'exécution et sur les échéances intermédiaires.*
 - *Ajouter éventuellement des observations complémentaires pour préciser les informations.*
- Ø **Votre document de travail doit être renvoyé en version électronique auprès du SE-COMIFAC** au plus tard le **31 octobre 2005** par courriel aux adresses suivantes : se.comifac@iccnnet.cm et comifac2005@yahoo.fr (avec copie SVP à jmn@camnet.cm et claus-michael.falkenberg@gtz.de).

SOMMAIRE

Introduction.....	2
Note explicative pour préparer les fiches nationales.....	3
SOMMAIRE.....	5
Chapitre 1.....	7
Chapitre 2.....	35
Chapitre 3.....	45
Chapitre 4.....	63
Chapitre 5.....	87
Chapitre 6.....	125
Chapitre 7.....	135
Chapitre 8.....	159
Chapitre 9.....	171
Chapitre 10.....	185

AXE STRATEGIQUE 1 / CHAPITRE 1

Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 1

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	Disposer d'un cadre politique et fiscal assurant une gestion durable des forêts dans la sous région	•	
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
1.1	Conventions internationales	Renforcer l'image de la gestion et de la conservation des forêts d'Afrique Centrale et la représentativité de la COMIFAC (y compris l'éligibilité à l'appui de la communauté internationale)	<ul style="list-style-type: none"> • La COMIFAC est visible au niveau international à travers des prises de décisions convenues au niveau de la sous région • Les rapports annuels de mise en œuvre des conventions internationales sont systématiquement publiés 	
1.2	Mise en cohérence des politiques forestières	Augmenter la pertinence et la capacité de mise en oeuvre des politiques de gestion durable dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> • Un guide de gestion forestière est adopté pour la sous région 	
1.3	Harmonisation des fiscalités	Eviter les distorsions commerciales dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> • Les propositions sur la fiscalité harmonisée sont disponibles 	

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Signer et ratifier les conventions internationales	

Contexte et problématique : De nombreuses conventions ont été mises en place pour régir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau mondial. La majorité des Etats de la sous-région ont signé et/ou ratifié la plupart de ces conventions, mais certains ne l'ont pas encore fait. Cette situation constitue un handicap à la coopération sous-régionale et internationale et freine le processus d'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'image de l'Afrique Centrale, faciliter la coopération sous régionale et permettre de bénéficier des avantages liés à ces conventions.

Indicateur/résultat attendu en 2008 : Tous les pays membres ont ratifié toutes les conventions internationales susmentionnées.

Principales étapes nationales à franchir: Signer et ratifier les conventions et accords suivants : Traité de la COMIFAC/ Accords OCFSA et ADIE/Convention sur la biodiversité/ Convention sur les changements climatiques/ Convention sur la désertification/ Convention de RAMSAR sur les zones humides/ Convention internationale sur le commerce des espèces de la flore et de la faune menacée CITES/Accord international sur les bois tropicaux/ Accord de partenariat ACP/ UE/ Accords de L'OMC/ Initiative sur les ressources phylogénétiques et la biosécurité

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire l'état des lieux et publier les conventions signées et/ou ratifiées par pays ;
- Sensibiliser les Etats sur la nécessité de signer/ratifier les conventions;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays
2007	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays
2008	Rapport de l'état des lieux des conventions signées/ratifiées par pays

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secrétariats des conventions concernées		

Observations : Le Traité instituant la COMIFAC fait partie des conventions signées et non encore ratifiées. Cette ratification constitue généralement un préalable à l'appui des partenaires internationaux.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.1.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Signer et ratifier les conventions internationales	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des conventions signées et/ou ratifiées)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre les conventions ratifiées et les accords signés	

Contexte et problématique : La plupart des conventions signées et ratifiées par les Etats de la sous-région sont insuffisamment mises en oeuvre. Ceci est dû à une mauvaise compréhension de l'intérêt et des modalités de leur mise en œuvre, au manque de volonté politique, au manque de technicité, au manque de moyens financiers.

Objectif sous-régional de l'activité : Intégrer les concepts issus des conventions internationales dans les politiques et les planifications forestières des Etats membres.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les plans d'actions nationaux et sous-régionaux, et autres stratégies liés à la mise en œuvre des conventions internationales sont adoptés;
- Les dispositions des conventions sont reprises dans les lois et règlements des pays.

Principales étapes nationales à franchir: Elaborer et valider une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB)/ Elaborer et mettre en œuvre un programme national de gestion de l'environnement (PNGE ou PAE)/ Mobiliser les financements nécessaires à leur mise en œuvre/ Mettre en œuvre les projets relatifs à l'initiative NEPAD/ AFLEG/ PFBC/ Programme de gestion et de contrôle des ressources génétiques.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux de la situation de mise en œuvre des conventions en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les responsables politiques des Etats et leurs partenaires sur la nécessité de mise en œuvre des accords signés et conventions ratifiées ;
- Mettre en place pour des conventions/accords (par ex. AFLEG, CDD, CLD, CBD, etc.) des groupes thématiques de travail sur leur mise en œuvre ;
- Appuyer les Etats dans le processus d'élaboration de leurs plans nationaux et stratégies de mise en œuvre des conventions.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport sur l'état des lieux des conventions et plan d'action défini
2007	Un projet de déclaration commune de l'Afrique Centrale est préparé pour chacune des conventions internationales et autres débats et accords
2008	Tous les plans d'actions nationaux et stratégies sont validés

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WWF-CARPO	Consultant : 12 h/m	

Observations : Le projet FAO (2005-2008) devra être mis à contribution pour la sensibilisation des pays. En pratique, cette activité 1.1.2. peut être conduite conjointement avec l'activité 1.1.3. avec la mobilisation d'un même consultant pour conduire les deux processus..

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.1.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre les conventions ratifiées et les accords signés	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les plans d'action existants ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.1.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions internationales	
Activité convergente sous-régionale	Faire le bilan sous-régional de la mise en œuvre des accords et conventions ratifiés.	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des accords et conventions est un processus de longue haleine dont l'impact est difficilement appréciable, d'où l'intérêt d'engager des évaluations périodiques en vue des réajustements nécessaires à l'intégration de nouvelles données.

Objectif sous-régional de l'activité : Procéder aux réajustements périodiques nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre de ces conventions dans la sous-région.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Plans d'actions nationaux et stratégies nationales régulièrement actualisés sur la base des recommandations des évaluations.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un point national de l'état de mise en œuvre de chacune des conventions suivantes : biodiversité, changements climatiques, RAMSAR, CITES et des initiatives NEPAD, AFLEG, PFBC, ressources génétiques, etc. / Organiser une concertation nationale sur la problématique de la mise en œuvre des accords et conventions et communiquer les résultats à la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire l'état des lieux des systèmes et résultats d'évaluation de la mise en œuvre des conventions dans la sous-région ;
- Réunir les points focaux des différentes conventions de la sous-région ;
- Développer une approche sous-régionale de suivi-évaluation en collaboration avec les secrétariats des différentes conventions;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux disponible
2007	La réunion de concertation des points focaux est réalisée
2008	Une approche sous-régionale de suivi-évaluation est approuvée

Responsable principal de l'exécution: **SE/COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations : En pratique, cette activité 1.1.3. peut être conduite conjointement avec l'activité 1.1.2. avec la mobilisation d'un même consultant pour conduire les deux processus..

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.1.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Conventions nationales	
Activité convergente sous-régionale	Faire le bilan sous-régional de la mise en œuvre des accords et conventions ratifiés.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Disposez vous de documents d'évaluation? Liste et coordonnées des points focaux des différentes conventions et autres comités ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Faire l'état des lieux et l'analyse comparée des politiques, législations, institutions et normes nationales de gestion durable des ressources forestières et la situation en rapport avec les conventions internationales et les autres politiques sectorielles.	

Contexte et problématique : Depuis la dernière décennie, la majorité des pays de la sous-région ont adopté de nouvelles législations forestières qui présentent de nombreux points communs. Pour promouvoir une coopération sous-régionale au plan forestier, il est nécessaire de faire un état des lieux et une analyse comparée des instruments juridico-normatifs de gestion forestière et d'harmoniser les différentes politiques nationales entre elles.

Objectif sous-régional de l'activité : Connaître les points de convergence et les points de divergence devant servir de base à l'harmonisation des politiques forestières dans la sous-région.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les points pertinents devant servir de base à l'harmonisation sont identifiés.

Principales étapes nationales à franchir: Chaque pays communique à la COMIFAC l'ensemble des textes, règlements, directives et autres documents pertinents pour permettre l'analyse comparée des politiques nationales / Réaliser les études nationales de base.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Etat des lieux de la mise en œuvre des instruments de politiques forestières dans les Etats ;
- Analyse comparative sous-régionale sur la base des rapports nationaux, incluant l'identification des contraintes au développement forestier et des activités socioéconomiques ;
- Inciter les Etats à mettre leurs textes juridico-normatifs en ligne sur Internet ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux et analyse comparative disponible
2007	Les textes juridico-normatifs sont disponibles au niveau de la COMIFAC
2008	Les textes juridico-normatifs des Etats membres sont en ligne

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
France		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Faire l'état des lieux et l'analyse comparée des politiques, législations, institutions et normes nationales de gestion durable des ressources forestières et la situation en rapport avec les conventions internationales et les autres politiques sectorielles	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Les textes juridico-normatifs sont ils connus et disponibles pour tous les utilisateurs ? Votre pays est-il engagé dans une approche programme ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Un répertoire des textes juridico-normatifs est-il publié ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Organiser une concertation sous-régionale sur les politiques et législations forestières.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite aujourd'hui une participation active de tous les acteurs. Au terme du processus d'analyse comparative des politiques, il est nécessaire de recueillir les avis des uns et des autres afin que le consensus soit dégagé.

Objectif sous-régional de l'activité : Parvenir à un consensus sur le processus d'harmonisation des politiques forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les éléments pertinents ainsi que la démarche relative au processus d'harmonisation sont connus et consignés dans un rapport.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les financements / identifier les acteurs au niveau national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réunions thématiques (PCI de gestion durable, FLEGT/AFLEG, etc.) des experts et par catégories d'acteurs (administration, société civile, partenaires au développement, opérateurs économiques, recherche/formation, etc.);
- Synthèse des propositions sous forme de projets de textes de consensus thématiques ;
- Forum sous-régional de concertation sur les projets de textes de consensus thématiques.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport du Forum sous-régional sur les concertations préliminaires
2007	Rapports des réunions thématiques comprenant les projets de textes de consensus
2008	Rapport du Forum sous-régional proposant un consensus/thème

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
France		

Observations : Dans le cadre de son projet d'appui, la FAO s'est engagée sur le financement du Forum Sous-Régional de 2006.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.2
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Organiser une concertation sous-régionale sur les politiques et législations forestières.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Votre pays dispose-t-il d'un cadre national de concertation multi-acteurs sur la gestion des ressources naturelles ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les cadres de concertation existants et/ou fonctionnels ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier intégrant les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Plusieurs pays de la sous-région se sont déjà engagés dans le processus d'élaboration de leurs cadres de planification nationaux (PSFE, PNAF, etc.). Il importe maintenant que tous les pays se dotent rapidement de programmes du même type pour consolider la mise en œuvre des composantes nationales du plan de convergence sous-régional, intégrant les spécificités nationales, afin de disposer d'un cadre global de planification et de gestion des ressources forestières.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à tous les pays de l'espace COMIFAC de se doter d'un cadre de planification forestière intégrant les orientations du plan de convergence.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Au moins 2/3 des pays de l'espace COMIFAC disposent d'un cadre de planification forestière.

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place dans chaque pays une équipe nationale de planification / Mobiliser les ressources nécessaires / Etablir le bilan diagnostic du secteur national / Procéder à l'exercice national de planification / Valider le plan sectoriel forestier dans le cadre d'un forum national.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Missions de sensibilisation sur la nécessité d'élaborer des cadres nationaux de planification forestière ;
- Préparation d'un canevas d'élaboration de cadre national de planification forestière à proposer au Etats devant s'engager dans le processus de planification nationale
- Missions d'échanges d'expériences entre pays sur les processus de planification nationale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	La tournée de sensibilisation est terminée
2007	Le canevas de planification forestière est élaboré et distribué
2007	Plusieurs missions d'échanges d'expériences sont réalisées et les processus de planification sont engagés
2008	Plusieurs nouveaux cadres de planification forestière sont disponibles

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.3
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier intégrant les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Votre pays dispose-t-il d'un cadre national de planification sur la gestion des ressources naturelles ? Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les cadres de planification existants et/ou fonctionnels ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.4.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Doter le personnel technique forestier d'un statut particulier (paramilitaire) dans les Etats de la sous-région.	

Contexte et problématique : La gestion forestière nécessite un suivi et un contrôle permanent par des agents assermentés chargés entre autres de la recherche, constatation et répression des infractions relatives aux activités de ce secteur. Un certain nombre de pays, dans leurs instruments réglementaires ont prévu des dispositions donnant à leur personnel un statut particulier qui malheureusement ne sont toujours pas appliquées.

En perspective de la mise en place d'un système de contrôle de l'exploitation illicite des ressources forestières et de lutte contre le braconnage, ainsi que l'application du processus AFLEG, il est nécessaire que l'ensemble du personnel technique forestier et faune de l'espace COMIFAC soit doté d'un statut particulier.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux personnels techniques forestiers d'être doté d'un statut particulier.

Indicateur/résultat attendu en 2008 : Textes régissant le statut du personnel technique forestier promulgués et/ou mis en application dans tous les pays de l'espace COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir: Elaborer et faire signer les textes portant création d'un statut paramilitaire pour les agents forestiers et adoption d'un code d'éthique / Compléter les équipements des agents (uniformes, rangers, insignes, armes, radios, etc.) / Sélectionner les agents, mobiliser les financements et organiser des stages de formation et/ou recyclages paramilitaires au sein des armées nationales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire partager aux pays de l'espace COMIFAC les expériences similaires connues ailleurs ;
- Développer un document cadre précisant le statut type d'un agent forestier ;
- Faire adopter une résolution par laquelle les Ministres s'engagent à donner une impulsion forte pour la mise en œuvre de cette activité.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapports des missions d'étude et d'échanges d'expériences
2007	Projet de statut type disponible
2007	Atelier de discussion et de finalisation du projet de statut type des agents
2008	Le Conseil des Ministres adopte le projet de statut type des agents forestiers

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.4.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Doter le personnel technique forestier d'un statut particulier (paramilitaire) dans les Etats de la sous-région.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Le personnel technique forestier de votre pays dispose-t-il d'un statut particulier ? Y-a-t-il des contraintes spécifiques ? Pensez vous utile de disposer/réviser ce statut des agents forestiers ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.5
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Inscrire le secteur forestier comme prioritaire au même titre que la santé et l'éducation.	

Contexte et problématique : Le secteur forestier joue aujourd'hui un rôle clé dans le développement économique et social de la plupart des pays de la sous-région et présente des enjeux écologiques certains. Toutefois, il ne reçoit pas toute l'attention politique qui lui revient et de ce fait, peu de financements conséquents lui sont octroyés pour garantir la conservation et la gestion durable, ainsi que sa contribution à la lutte contre la pauvreté. Aussi est-il urgent d'inscrire le secteur forestier au même titre que l'éducation et la santé dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre au secteur forestier d'accroître sa contribution au processus de développement économique et social.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les budgets alloués au développement du secteur forestier sont sensiblement accrus.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte réglementaire instituant le secteur forestier comme secteur national prioritaire / Faire adopter le texte par le gouvernement et l'assemblée nationale / Mobiliser et sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux sur cette cause.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire adopter par le Conseil une résolution qui engage les Ministres à sensibiliser leurs gouvernements respectifs en vue du repositionnement du secteur forestier.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Le repositionnement du secteur forestier est un acte politique. Aussi, a-t-on jugé que les Ministres se donnent un mot d'ordre à travers une résolution pour sensibiliser leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures concrètes à faire de ce secteur une priorité au même titre que la santé et l'éducation.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.5
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Inscrire le secteur forestier comme prioritaire au même titre que la santé et l'éducation.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Où en est-on avec le DSRP ? Son niveau d'élaboration et de réalisation ? Quels sont les secteurs prioritaires ? Comment le secteur forestier est-il intégré dans les logiques de développement nationales et dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.6.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les effectifs des personnels techniques dans le secteur forestier.	

Contexte et problématique : La plupart des pays de la COMIFAC sont sous programme d'ajustement structurel depuis plus d'une décennie, avec pour conséquence le gel des recrutements du personnel dans la Fonction Publique. La gestion du secteur forestier, par contre, s'est de plus en plus complexifiée avec de nouveaux concepts (légalité/traçabilité, foresterie communautaire, certification, SIG, etc.), d'où la nécessité d'accroître les effectifs qui doivent présenter des compétences pluridisciplinaires.

Objectif sous-régional de l'activité : Rendre compatible les effectifs avec l'envergure du travail sur le terrain.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les effectifs dans le secteur forestier sont accrus et répondent mieux aux besoins pluridisciplinaires de gestion des ressources forestières.

Principales étapes nationales à franchir: Effectuer un recensement des effectifs et une évaluation précise des besoins / Aménager la loi des finances (budget) nationale pour financer les recrutements d'agents pour le secteur forestier / Recruter les nouveaux cadres et techniciens / Former opérationnelle des recrues.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Valoriser les résultats de l'étude réalisée par le RIFFEAC sur les besoins en personnel forestier dans quelques Etats COMIFAC et la compléter sur l'ensemble des pays membres en intégrant les besoins du secteur privé ;
- Faire adopter une résolution au prochain Conseil des Ministres afin qu'une démarche commune soit entreprise auprès des pouvoirs publics et des partenaires pour lever la mesure de gel de recrutement dans le secteur forestier public.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'étude actualisée sur les besoins en formation et personnels
2006	Le Conseil des Ministres adopte une résolution pour lever le gel des recrutements dans la fonction publique

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.6.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les effectifs des personnels techniques dans le secteur forestier.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Avez-vous une évaluation précise de vos effectifs de personnels techniques forestiers (spécialités, classes d'âge, postes d'affectation) ? Avez vous fait une projection de vos besoins de recrutement? Idem pour le secteur privé ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Effectif global actuel des personnels techniques forestiers)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.7.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier.	

Contexte et problématique : La méconnaissance des dégâts potentiels causés par des interventions multiformes dans le milieu forestier est en général à la base de la destruction des forêts et la perturbation de ses écosystèmes. Il est donc nécessaire de faire des évaluations préalables pour systématiser la prise de mesures de correction en vue d'atténuer les impacts négatifs sur le milieu forestier et de bonifier les impacts positifs.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux pays membres de se doter d'une réglementation en matière d'études d'impact environnemental.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Chaque pays dispose d'une réglementation applicable en matière d'études d'impact environnemental.

Principales étapes nationales à franchir: Intégrer dans les textes de lois les dispositions imposant les EIE pour tous les grands chantiers / Faire appliquer les textes sur les EIE / Mettre en place des mécanismes d'évaluation des EIE et de suivi de leur mise en œuvre.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer une directive régionale en matière de réglementation des études d'impact environnemental ;
- Faire adopter la directive régionale par le Conseil des Ministres ;
- Sensibiliser et former les responsables des administrations centrales chargés de l'analyse et de l'approbation des études d'impact environnemental.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Le document de projet de directive régionale est élaboré
2008	Résolution du Conseil des Ministres adoptant la directive régionale
2008	Rapports des sessions de formation des cadres nationaux sont conduites

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		
FAO		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.7.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Y-a-t-il une réglementation nationale concernant les études d'impact environnemental ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des textes existants)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.2.8
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier.	

Contexte et problématique : Malgré l'existence des législations forestières dans les pays COMIFAC et des similitudes parfois observées entre elles, il n'existe pas de directives et de normes communes sous-régionales de gestion concertée et convergente des ressources forestières en Afrique Centrale. Celles-ci pourraient constituer la base technique de gestion concertée des écosystèmes forestiers et devenir un instrument de référence.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter la sous-région des directives et des normes communes d'intervention en milieu forestier.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les directives et normes communes sont adoptées par l'ensemble des Etats.

Principales étapes nationales à franchir: Actualiser et adopter les directives et normes de gestion forestière nationales en accord avec les directives sous-régionales.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Suivre la mise en œuvre du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC et capitaliser ses résultats en matière de directives et de normes de gestion forestière ;
- Capitaliser les résultats des études des autres processus ayant trait aux politiques forestières: PCI OAB/OIBT de gestion durable, AFLEG/FLEGT, EIE, Normes élaboration plan d'aménagement, etc. ;
- Elaborer un avant projet de directives et de normes d'intervention en milieu forestier ;
- Organiser des réunions thématiques pour consolider le projet de directives et de normes ;
- Finaliser le projet dans le cadre d'un forum sous-régional ;
- Faire adopter les directives et normes de gestion forestière par le Conseil des Ministres ;
- Lancer un processus de formation des cadres des administrations nationales à l'utilisation des directives et normes.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapports des synthèses des travaux existants Rapports des forums sous-régionaux
2007	Projet de textes des directives et normes sous-régionales disponible Rapport du Forum sous-régional
2008	Résolution du Conseil des Ministres adoptant les directives

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations : Cette activité rentre dans le cadre du projet d'appui FAO, mais implique plusieurs autres processus. Il convient de procéder à une planification minutieuse afin d'aboutir aux résultats escomptés. Des ressources additionnelles sont nécessaires pour renforcer le projet d'appui FAO.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.2.8
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles.	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Existe-t-il des normes ou des directives d'intervention en milieu forestier dans votre pays?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste les directives et normes existantes)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.1.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Faire un état des ajustements de la fiscalité forestière en Afrique Centrale en rapport avec la gestion durable des forêts et la décentralisation de la fiscalité.	

Contexte et problématique : Les pays de la COMIFAC disposent de systèmes de fiscalité qui présentent aussi bien des points communs que des disparités et ne sont généralement pas compatibles avec les principes de gestion durable des forêts. Cette fiscalité pénalise la compétitivité de nos produits forestiers par rapport aux autres produits forestiers tropicaux issus des zones écologiques similaires (Asie du Sud-Est et Amazonie). Des ajustements s'avèrent donc nécessaires pour harmoniser la fiscalité de la sous-région et en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international, prenant en compte les disparités et les contraintes géographiques pesant sur les coûts de mise à FOB..

Objectif sous-régional de l'activité : Harmoniser la fiscalité de la sous-région pour en faire un instrument de gestion durable des forêts et de promotion des produits forestiers sur le marché international.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les propositions de réajustement de la fiscalité sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Chaque pays met à la disposition de la COMIFAC les informations complètes concernant les systèmes nationaux de fiscalité forestière / Organiser une concertation entre les différentes parties prenantes sur la fiscalité forestière.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Etat des lieux et analyse comparative sous-régionale des fiscalités forestières des pays de la COMIFAC ;
- Validation de l'état des lieux des fiscalités dans le cadre du Forum sous-régional;
- Analyse approfondie pour voir l'interface fiscalité-aménagement forestier et compétitivité du bois par un consultant et propositions des ajustements de fiscalité ;
- Ateliers thématiques des spécialistes et acteurs impliquant les opérateurs économiques ;
- Forum sous-régional de validation des propositions d'ajustements de la fiscalité ;
- Adoption du document cadre par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux et de l'analyse comparative des fiscalités Validation dans le cadre du Forum sous-régional
2007	Document de propositions d'ajustement des fiscalités disponible Rapports des ateliers thématiques
2008	Rapport de validation du Forum sous-régional Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations : Le projet d'appui FAO en cours d'exécution est entrain de faire déjà un état des lieux des fiscalités dans la sous-région. Compte tenu de la complexité de la fiscalité et de son caractère sensible, il sera nécessaire de mobiliser des financements additionnels pour recruter un expert qui devra examiner en profondeur certains aspects : interface fiscalité - aménagement durable - compétitivité du bois en vue de faire des propositions concrètes pour l'harmonisation des fiscalités en Afrique Centrale.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.3.1.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Faire un état des ajustements de la fiscalité forestière en Afrique Centrale en rapport avec la gestion durable des forêts et la décentralisation de la fiscalité.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Quel est l'état de la fiscalité forestière dans votre pays ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des impôts et taxes liés au secteur forestier).*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 1.3.2.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.	

Contexte et problématique : En dépit des dispositions fiscales existantes dans les pays de la COMIFAC, force est de constater que le recouvrement des recettes forestières dans de nombreux pays pose problème, notamment au niveau des petits opérateurs économiques. Cette situation constitue un manque à gagner qui entraîne la baisse des recettes fiscales. Il est donc nécessaire de mettre en place un système fiable de recouvrement et de sécurisation de ces recettes afin qu'elles contribuent efficacement à accroître la contribution du secteur forestier au budget de l'Etat.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux pays de la COMIFAC de disposer de systèmes fiables et transparents de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les propositions des systèmes sécurisés de recouvrement sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Analyser les obstacles à la bonne performance des outils fiscaux actuels et proposer des réformes en vue d'un meilleur recouvrement / Mettre en place un système de sécurisation des recettes forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Etat des lieux et analyse comparative des systèmes de recouvrement des pays de la COMIFAC ;
- Elaboration de propositions de systèmes de recouvrement harmonisés ;
- Forum sous-régional de validation des propositions ;
- Adoption du document cadre par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document d'état des lieux et d'analyse disponible
2007	Document de propositions de systèmes de recouvrement
2008	Rapport du forum sous-régional de validation Actes du Conseil des Ministres adoptant les ajustements de fiscalité

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette activité ayant une forte corrélation avec la fiscalité sera couplée à l'activité convergente 1.3.1. Il est important de mobiliser les fonds à temps pour mener ces activités simultanément.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 1.3.2.
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Harmonisation des fiscalités	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Préciser le système de recouvrement et de sécurisation actuellement en vigueur ? Y a-t-il d'autres systèmes ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 2 / CHAPITRE 2

Connaissance de la ressource

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 2

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
2	Connaissance de la ressource	Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune) pour une gestion durable de celles-ci.		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
2.1	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	Constituer une base de connaissances sur la forêt au niveau régional		
2.2	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	Assurer la disponibilité permanente des informations sur les forêts dans la sous région à l'ensemble du public y compris le suivi géo spatial		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Poursuivre les inventaires (forêts, faune, PFNL, plantes médicinales)	

Contexte et problématique : La connaissance des ressources forestières en Afrique Centrale est faible et la plupart des inventaires forestiers réalisés couvrent seulement une partie des forêts de production. Ces inventaires se sont concentrés le plus souvent sur la matière ligneuse, négligeant les autres ressources (faune, PFNL, plantes médicinales...). Au niveau national, les informations concernant les ressources forestières sont souvent obsolètes et, quand elles existent, ont besoin d'être actualisées. Les opérations d'inventaires sont onéreuses, mais nécessaires pour connaître le potentiel des ressources naturelles de la sous région. Il est donc urgent de poursuivre les inventaires dans les pays membres de la COMIFAC pour alimenter les instances de coordination en informations permettant une utilisation rationnelle du patrimoine forestier au niveau sous régional.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la sous-région de disposer d'une base de données régulièrement mise à jour sur les ressources forestières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Rapports d'inventaires
- Bases de données disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur l'état d'avancement des inventaires dans chaque pays / Préparer la carte de planification des inventaires / Mobiliser les financements et élaborer les montages opérationnels /plans de travail / Procéder à la Formation et au recyclage des agents d'inventaires / Poursuivre les inventaires forestiers et fauniques nationaux en relation avec WRI, FAO.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux de l'avancement des processus d'inventaire en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les Etats et les partenaires sur la nécessité de poursuivre les inventaires ;
- Appuyer au montage des projets de financement des inventaires ;
- Mises à jour régulières des bases de données existantes (ADIE) ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux en Afrique Centrale
2007	Activités de sensibilisation des Etats et partenaires
2007-2008	Appui au montage de dossiers de financements d'inventaires
2006-2008	Mises à jour des bases de données

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Secteur privé d'entreprise		
FAO		
WWF		
WCS		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 2.1.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Poursuivre les inventaires (forêts, faune, PFNL, plantes médicinales)	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Avez-vous déjà réalisé des inventaires multiressources? Superficies, taux de sondage, etc.)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les types d'inventaires réalisés et en cours de réalisation, Superficies inventoriées)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.2.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Dresser un état des lieux de l'utilisation des PFNL	

Contexte et problématique : Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) jouent un rôle important dans la subsistance et la création des revenus des peuples des forêts denses d'Afrique Centrale. Certains produits font l'objet d'un commerce international et contribuent de manière significative à l'économie des pays de la sous région. Cependant, au cours des 20 dernières années, en raison de la globalisation des économies mondiales et de l'augmentation de la demande, le niveau d'exploitation des PFNL s'est accru considérablement, entraînant une surexploitation de plusieurs espèces et l'appauvrissement des sites de collecte.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des informations qualitatives et quantitatives sur les PFNL.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Cartes des zones de répartition des principaux PFNL en Afrique Centrale ;
- Base de données sur les PFNL régulièrement mise à jour.

Principales étapes nationales à franchir: Faire le point sur la connaissance quantitative et qualitative des produits, leurs utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements / Financer les inventaires nationaux sur l'état des ressources non ligneuses / Mener des études sur les utilisations, pressions et impacts des prélèvements des produits forestiers non ligneux les plus connus / Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler au niveau régional les informations disponibles sur les différents PFNL pour constituer une base de données centralisée au SE/COMIFAC ;
- Mettre les informations en ligne sur le site Internet de la COMIFAC ;
- Contribuer à la réalisation des cartes des principaux PFNL ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document et base de donnée centralisée disponible sur les PFNL
2007	Informations disponibles en ligne sur internet
2008	Cartes des principaux PFNL de la sous-région

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
SNV		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 2.1.2.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Dresser un état des lieux de l'utilisation des PFNL	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Des études ont-elles été réalisées sur les PFNL de votre pays? Sur quels produits ? Certains produits sont-ils en danger de surexploitation ? Quelle est la part des PFNL dans le PIB national et/ou régionaux (valeur)?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les PFNL de votre pays qui font l'objet d'une utilisation commerciale intensive)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.1.3.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Réaliser l'inventaire faunique dans les aires protégées et les concessions forestières	

Contexte et problématique : La plupart des concessions forestières et des aires protégées en Afrique Centrale possèdent une grande diversité biologique, parmi lesquelles de nombreuses espèces animales. La faune constitue une ressource qui, bien gérée, pourrait générer davantage de devises. Tout porte à croire que la faune a de nouveau fortement diminué dans certaines zones de la sous région ces dernières années suite à : braconnages intensifs, destructions des habitats pour les besoins de développement, absence de plans de gestion et de suivi, etc., d'où l'importance de réaliser des inventaires de faune dans les aires protégées et les concessions forestières afin de mieux planifier leur gestion.

Objectif sous-régional de l'activité : Connaître les dynamiques de peuplement des populations animales en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les bases de données nationales sur la faune sont mises en réseau / schéma type de plan de gestion faune disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer la carte de planification des inventaires / Réaliser dans chaque pays les dénombrement de la faune / Compiler les informations dans une base de données nationales / Regrouper les informations au niveau de la base de données de la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Rassembler les informations existantes sur les données d'inventaires faune dans les pays, les compiler et les mettre en réseau ;
- Sensibiliser les Etats et les partenaires sur la nécessité de poursuivre les inventaires faune dans les concessions et les aires protégées ;
- Préparer un schéma type de plan de gestion de la faune dans les AP et concessions ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Base de données régionale sur les inventaires fauniques disponible
2008	Sensibilisation des Etats réalisée
2008	Un document type de plan de gestion faune est disponible

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 2.1.3.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)	
Activité convergente sous-régionale	Réaliser l'inventaire faunique dans les aires protégées et les concessions forestières	

- **Contexte et problématique nationale:** *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? A-t-on conduit des inventaires faune dans les AP et les concessions ? sur quelles espèces ? Existe-t-il un document de référence en matière d'inventaire de faune ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des inventaires réalisés (espèces et zones)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 2.2.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	
Activité convergente sous-régionale	Créer des observatoires et mettre en place un système de suivi géo-spatial	

Contexte et problématique : L'information sur le suivi du couvert forestier et la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale est éparse et parcellaire. Certains pays disposent d'un Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière (SIGIF) et d'autres pas. Afin d'avoir une vue globale sur la gestion des ressources forestières dans la sous région, il est important de créer des observatoires nationaux et sous-régionaux et de mettre en place un système de suivi géo-spatial à l'échelle sous-régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Suivre la dynamique du couvert forestier en Afrique Centrale et proposer des mesures appropriées pour une gestion durable.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Un système de suivi géo-spatial est en cours d'installation au niveau régional ;

Principales étapes nationales à franchir: Mettre en place les bases de données nationales comme le SIGIF, élargies aux autres ressources / Créer un observatoire national / Alimenter régulièrement le réseau sous-régional des SIGIF gérés par l'observatoire / Créer et /ou renforcer les unités de cartographie forestière/téledétection .

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Inventorier et capitaliser les initiatives existantes.
- Proposer un schéma COMIFAC de suivi géo-spatial et d'observatoire régional
- Faire valider le schéma par le Conseil des Ministres ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Document sur les initiatives existantes
2007	Proposition de schéma de suivi et d'observatoire régional
2008	Résolution du Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: ADIE

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
WRI/Gfw		
CARPE		
France		

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 2.2.1.
Axe stratégique	Connaissance de la ressource	
Composante	Renforcement et / ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux	
Activité convergente sous-régionale	Créer des observatoires et mettre en place un système de suivi géo-spatial	

- **Contexte et problématique nationale:** *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Disposez vous d'un système d'information forestière de type SIGIF, SIGEF, SIF, SIE, ...? d'observation géo-spatiale?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Lister les systèmes existants dans votre pays)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 3 / CHAPITRE 3

**Aménagement des écosystèmes
et reboisement forestier**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 3

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
3	Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier	Maintenir, voire augmenter, les surfaces forestières en production et en conservation en Afrique Centrale		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	
3.1	Organisation du territoire forestier	Assurer le maintien à long terme du domaine permanent de l'Etat dans la sous région (y compris les zones de conservation)		
3.2	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	Disposer d'une planification opérationnelle de gestion du domaine permanent de l'Etat selon des règles convenues		
3.3	Régénération et reboisement forestier	Assurer la stabilisation du couvert forestier		
3.4	Lutte contre la désertification	Maintenir la productivité des terres		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays.	

Contexte et problématique : Certains pays de la COMIFAC ne disposent pas encore de plan d'organisation de leurs territoires forestiers, or une cartographie précise des affectations est nécessaire à l'échelle de l'Afrique Centrale pour suivre les évolutions du massif à court, moyen et long terme. Pour cela, il est indispensable que chaque pays commence d'abord par se doter d'un plan de zonage qui tient compte des limites géographiques mais aussi écologiques et administratives, précisant les forêts du domaine permanent, les forêts du domaine non permanent, etc. Les Etats propriétaires du patrimoine, les populations riveraines vivant de ces forêts, les entreprises privées valorisant les ressources et la société civile doivent être consultés tant au plan local que national et sous-régional pour que le résultat soit un consensus ne prêtant pas à des contestations infinies.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer à l'échelle de l'Afrique Centrale d'un plan de zonage des territoires forestiers qui soit reconnu officiellement par les parties prenantes.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Nombre de plans d'organisation des territoires forestiers disponibles / Carte régionale de l'organisation des territoires forestiers..

Principales étapes nationales à franchir: Responsabiliser une structure pour l'élaboration d'un cadre de planification de l'utilisation des territoires forestiers / Identifier toutes les parties prenantes dans la planification de l'utilisation des territoires / Organiser un cadre de concertation entre les parties prenantes / Rassembler toutes les informations nécessaires à la planification / Réaliser les inventaires complémentaires / Définir un cadre indicatif de l'utilisation des terres (plan de zonage).

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un document de référence présentant le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers ;
- Sensibiliser les Etats n'ayant pas encore entrepris ce travail au niveau national ;
- Réaliser des sessions de formation des cadres à l'élaboration des plans d'organisation ;
- Rassembler et compiler au niveau de la COMIFAC les données concernant les plans nationaux ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le document de référence pour les processus d'élaboration est disponible
2006	Les Etats ne disposant pas de plan sont sensibilisés
2007	Des sessions de formation sont organisées
2008	Les plans disponibles et les cartes sont enregistrés à la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: **OAB**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.1.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Qu'est ce qui retarde la préparation du plan d'organisation des territoires forestiers ? Quelles sont les étapes engagées et celles restant à franchir ?*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Votre plan d'organisation des territoires forestiers est-il disponible ? Depuis quand ? Donner ses références)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.1.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Sécuriser les zones délimitées pour différents usages dans le plan d'organisation des territoires forestiers, y compris les terroirs pygmées	

Contexte et problématique : Bien que plusieurs pays de la sous-région disposent d'un plan d'organisation du territoire forestier adopté, la délimitation matérielle de ces différentes zones sur le terrain n'est toujours pas effective, et, si elle existe, elle ne tient pas compte des terroirs des semi-nomades pygmées. Cette situation engendre souvent des conflits entre les diverses parties prenantes concernées, en l'occurrence Etat, populations locales sédentaires et semi-nomades, et concessionnaires. Afin de réduire les sources de conflits, il est nécessaire de fixer sur le terrain les limites des zones multi-usages.

Objectif sous-régional de l'activité : Matérialiser les limites entre domaine forestier permanent et non permanent, y compris pour les terroirs pygmées.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Nombre de Km de limites matérialisées /
- Cartographie des terroirs semi-nomades pygmées connue /
- Base de donnée régionale sur les coordonnées des limites.

Principales étapes nationales à franchir: Sensibiliser le grand public et les populations riveraines à la reconnaissance légale du plan d'organisation des territoires forestiers / Conduire des négociations avec les populations pour la détermination des limites définitives des forêts permanentes / Matérialiser les limites des forêts permanentes sur le terrain, y compris celles des forêts communautaires / Cartographier les limites des terroirs pygmées et villageois.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un guide opérationnel de conduite des activités de délimitations ;
- Sensibiliser les Etats et les parties prenantes sur l'intérêt de fixer rapidement ces limites ;
- Former les principaux intéressés à conduire ces opérations de délimitation ;
- Compiler les informations au niveau sous-régional dans une base de données centrale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le guide opérationnel de délimitation est disponible
2006	Un premier travail de sensibilisation des Etats est réalisé
2007	Plusieurs sessions de formation sont réalisées
2008	Les informations disponibles sont compilées en base de données

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.1.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Organisation du territoire forestier	
Activité convergente sous-régionale	Sécuriser les zones délimitées pour différents usages dans le plan d'organisation des territoires forestiers, y compris les terroirs pygmées	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? La question des terroirs pygmées est-elle posée dans votre pays ? Quelles sont les questions particulières au regard de cette problématique ? Avez-vous commencé à fixer les limites définitives sur le terrain ? Qu'est-ce qui pose problème ? Avez-vous des cartes des terroirs pygmées ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Avez-vous des cartes précises avec les limites définitives entre domaine permanent et domaine non-permanent ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	

Contexte et problématique : Plusieurs pays ont déjà adopté à leur niveau des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement. En vue de gérer durablement les concessions forestières et les aires protégées pour permettre une exploitation constante sur le long terme en maintenant le potentiel forestier, une directive sous-régionale doit être adoptée et respectée dans tous les pays à partir de l'expérience acquise.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans chaque pays d'une norme d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- La directive d'élaboration des plans d'aménagement est disponible /
- Une méthode commune de suivi de la mise en œuvre est adoptée au plan régional /
- Chaque pays a adopté ses normes.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un avant projet de normes officielles d'élaboration, d'approbation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans chaque pays / Organiser un atelier national de validation avec les partenaires locaux / Préparer et faire signer le texte d'application des nouvelles normes / Créer une cellule de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer un projet de directive d'élaboration et de suivi des plans d'aménagement ;
- Organiser un atelier régional de validation de la directive sur les plans d'aménagement ;
- Diffuser la directive dans les Etats membres et sensibiliser/former à son utilisation ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le projet de directive est rédigé
2006	L'atelier sous-régional a validé le projet de directive qui peut être diffusé
2006	Le Conseil des Ministres adopte officiellement la directive
2007	Des sessions de sensibilisation et formation sont organisées

Responsable principal de l'exécution: SE/COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette activité complète et précise l'activité 1.2.8.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.2.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Disposez-vous d'une norme d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des normes disponibles et applicables dans votre pays en la matière) .*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des dispositions réglementaires favorables à la création au sein des administrations et concessionnaires forestiers d'une structure forte en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier	

Contexte et problématique : Chaque administration centrale en charge des forêts doit disposer d'un service spécialisé en matière d'accompagnement de la préparation et de l'évaluation des plans d'aménagement, puis du suivi de leur mise en œuvre. De même, chaque entreprise forestière doit disposer d'un service en charge de préparer le plan d'aménagement de ses concessions, puis de conduire ensuite la mise en œuvre du plan lorsqu'il a été approuvé par le service spécialisé de l'administration centrale. Certains Etats ont déjà pris les dispositions réglementaires idoines et disposent des services spécialisés, de même pour les grandes entreprises travaillant sur leur territoire. D'autres Etats membres sont en retard sur cette question, comme leurs entreprises. Il s'agit en priorité d'accélérer le processus dans ces pays.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans chaque Etat et dans chaque société concessionnaire des structures spécialisées dans la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Une directive est adoptée par la COMIFAC/
- Les textes réglementaires sont adoptés dans chaque Etat membre /
- Chaque Etat membre crée et dispose d'un service spécialisé /
- Chaque entreprise concessionnaire dispose d'une cellule interne, ou sous-traitée, en charge de préparer puis de conduire les plans d'aménagement.

Principales étapes nationales à franchir: Préparer un texte de décret imposant aux exploitants forestiers d'utiliser les services d'aménagistes et le faire approuver et signer / Intégrer l'obligation de recruter des spécialistes en aménagement dans le cahier des appels d'offres pour les concessions forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer une directive régionale proposant un projet de texte réglementaire à faire appliquer par chaque Etat membre ;
- Organiser un atelier sous-régional de validation de la directive ;
- Diffuser la directive dans les Etats membres et sensibiliser les dirigeants à son intégration rapide dans le droit national ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Le projet de directive est rédigé
2007	Un atelier sous-régional a validé la directive qui est aussitôt diffusée
2007	Les Etats sont sensibilisés à l'aménagement de leur réglementation

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.2.2.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Prendre des dispositions réglementaires favorables à la création au sein des administrations et concessionnaires forestiers d'une structure forte en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Qu'est ce qui existe ? Comment cela fonctionne-t-il ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des textes réglementaires existant concernant la création de structures en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier) .*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.3.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Mettre le domaine forestier permanent ainsi que tout autre type de forêt sous aménagement au niveau national	

Contexte et problématique : Le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat a confirmé l'objectif que tout le domaine forestier permanent d'Afrique Centrale soit sous aménagement d'ici 2015. Les dispositions réglementaires doivent être mises en œuvre tant au niveau national que dans les entreprises, les aires protégées et autres forêts pour que toutes soient aménagées. La situation est cependant disparate d'un pays à l'autre en fonction de l'état d'avancement du processus réglementaire et des activités préalables à l'aménagement.

Objectif sous-régional de l'activité : Accroître les superficies forestières sous aménagement d'ici 2008.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Surfaces forestières et nombre de concessions et d'aires protégées effectivement sous aménagement en 2008 en Afrique Centrale ;
- Pourcentage des superficies forestières sous aménagement.

Principales étapes nationales à franchir: Réaliser les plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées / Réaliser les plans d'aménagement des autres types de forêts.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Réaliser chaque année un bilan de la situation de la mise en œuvre des processus d'aménagement à l'échelle sous-régionale ;
- Mettre les bilans à la disposition du public sur le site Internet de la COMIFAC ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Chaque année	Un bilan sous-régional est réalisé et les informations sont diffusées

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.2.3.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Mettre le domaine forestier permanent ainsi que tout autre type de forêt sous aménagement au niveau national	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Le processus d'aménagement est-il engagé sur le terrain ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est-ce qui est déjà fait ? Lister les concessions forestières et les aires protégées actuellement sous aménagement, préciser les surfaces et le pourcentage des superficies forestières aménagées).*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.2.4.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer des schémas d'aménagement des zones de montagne	

Contexte et problématique : L' Afrique Centrale présente plusieurs zones de montagnes à écologie fragile, où la végétation naturelle est souvent en forte régression du fait des pressions humaines conjuguées aux rigueurs climatiques. Il s'agit de zones multi-usages à soles agricoles, pâturages, forêts secondaires, plantations pérennes agricoles, fruitières et forestières, marécages, et quelques végétations naturelles ligneuses et non ligneuses. Dans ces zones d'altitude, le risque principal est l'érosion des sols et leur disparition pure et simple. La COMIFAC doit faciliter la prise en compte des problématiques de gestion des zones montagneuses dans les stratégies nationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un plan d'aménagement approprié et opérationnel pour chaque zone de montagne identifiée en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Carte des zones de montagne demandant des actions prioritaires /
- Nombre de plans d'aménagement opérationnels.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les zones de montagnes d'actions prioritaires / Elaborer les plans d'aménagement pour chaque zone spécifique.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Proposer un schéma de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement des zones de montagne ;
- Préparer une cartographie des zones de montagne à écologie fragile ;
- Organiser un atelier de validation du schéma de référence et le diffuser ensuite ;
- Faire valider le projet de carte des zones de montagne à écologie fragile par le forum sous-régional ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Un schéma de référence est rédigé
2007	Un projet de carte est élaboré
2007	Un atelier valide les projets de schémas de référence et de carte
2008	Le Forum sous-régional valide la carte des zones montagneuses

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.2.4.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	
Activité convergente sous-régionale	Développer des schémas d'aménagement des zones de montagne	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Disposez vous d'une cartographie précise des zones montagneuses ? dans le cadre d'un SIG intégrant des données sectorielles ? Existe-t-il des plans d'aménagement spécifique pour ces zones fragiles ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des zones cartographiées et des plans d'aménagement existants pour les régions montagneuses)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.3.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Régénération et reboisement forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accroître la superficie du couvert forestier et la production en bois par des opérations de reboisement et de mise en défens des surfaces dégradées	

Contexte et problématique : A l'échelle de l'Afrique Centrale, on constate que l'état du couvert forestier est très variable d'un pays membre à l'autre et à l'intérieur de chaque pays d'une région à l'autre. L'exploitation de la ressource forestière impose de la renouveler. Il convient donc de multiplier les reboisements dans les zones déforestées, d'enrichir certaines zones en essences nobles ou en essences de service, d'accroître la capacité de production locale en bois de chauffe, bois de construction, bois d'œuvre, etc. et de développer des couverts de protection et de régénérations des zones dégradées. Dans certains cas, la mise en défens des surfaces en danger doit permettre le développement d'un recru forestier permettant de reconstituer progressivement la ressource.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre l'accroissement du couvert forestier et de la production de bois en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Textes réglementaires promulgués précisant les obligations en matière de reboisement et de régénération forestière /
- Superficies forestières reboisées chaque année en Afrique Centrale /
- Superficies mises en défens chaque année en Afrique Centrale.

Principales étapes nationales à franchir: Faire un état des lieux des reboisements artificiels / Mener une concertation nationale sur la problématique de reboisement / Définir dans chaque Etat une stratégie nationale de reboisement forestier / Mettre en place des mesures incitatives au reboisement (service, énergie, œuvre, etc) / Développer des partenariats de reboisements participatifs impliquant les populations et l'ensemble des acteurs publics et privés / Développer des mécanismes de lutte contre les feux de brousse.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faire un état des lieux des réglementations en vigueur dans les Etats membres ;
- Rédiger une directive régionale en matière de reboisement et mise en défens ;
- Valider la directive dans le cadre du Forum sous-régional
- Faire adopter la directive par le Conseil des Ministres.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Document d'état des lieux disponible
2007	Directive régionale rédigée
2008	Directive validée par le forum et adoptée par le Conseil

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.3.1.
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Régénération et reboisement forestier	
Activité convergente sous-régionale	Accroître la superficie du couvert forestier et la production en bois par des opérations de reboisement et de mise en défens des surfaces dégradées	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Existe-t-il des dispositions réglementaires en matière de reboisement et de régénération ? Un bilan a-t-il déjà été fait en matière de législation ? En matière de couvert forestier ? et de production de bois, de superficies reboisées, etc. ?*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste et références des textes existants)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 3.4.1
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Lutte contre la désertification	
Activité convergente sous-régionale	Développer les opérations forestières de lutte contre la désertification des zones à écologie fragile	

Contexte et problématique : Le nord et le sud du massif forestier d'Afrique Centrale sont sujets à des conditions climatiques sévères qui fragilisent leurs écosystèmes et, bien que la communauté internationale ait mise en place un cadre juridique pour aider à lutter contre la désertification, très peu d'actions concrètes sont menées dans les pays touchés de la sous-région pour endiguer ce fléau. Il convient donc d'engager des actions visant à ralentir, voire stopper, l'avancée du désert en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Augmenter les surfaces revégétalisées dans les zones à risques.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Carte des zones à écologie fragile finalisée et reconnue par tous en Afrique Centrale /
- Volume financier des opérations engagées dans la lutte contre la désertification /
- Nombre d'opérations engagées en revégétalisation et mise en défens /
- Surfaces revégétalisées et mises en défens à l'échelle de l'Afrique Centrale /
- Le PASR/LCD est adopté.

Principales étapes nationales à franchir: Dresser une carte des zones à écologie fragile / Identifier dans les zones à écologie fragile des opérations forestières de lutte contre les effets de la désertification, la sécheresse et autres calamités naturelles / Promouvoir les techniques de plantations agroforestières intégrées dans la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer et faire adopter le PASR/LCD
- Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du PASR/LCD
- Compiler les informations disponibles dans la base de données de la COMIFAC.
- Finaliser la carte des zones sensibles.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Permanent	Participations aux échéances internationales
2006	Le PASR/LCD est validé par le forum sous-régional et adopté par le Conseil des Ministres
2007	Dossiers préparés et proposés aux financements
2008	Financements obtenus et mis en oeuvre

Responsable principal de l'exécution: SE / COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 3.4.1
Axe stratégique	Aménagement des écosystèmes et reboisement	
Composante	Lutte contre la désertification	
Activité convergente sous-régionale	Développer les opérations forestières de lutte contre la désertification des zones à écologie fragile	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ? Avez-vous une carte et un système de suivi de l'évolution des zones fragiles? Existe-t-il une stratégie nationale de lutte contre la désertification ?*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Liste des opérations en cours)*

-

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 4 / CHAPITRE 4

Conservation de la diversité biologique

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 4

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
4	La conservation de la diversité biologique	Perpétuer le patrimoine biologique et génétique des éco systèmes forestiers de la sous région		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
4.1	Renforcement du réseau d'aires protégées nationales	Rendre effectif un unique réseau d'aires protégées dans la sous région		
4.2	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	Assurer la gestion et le financement durable des aires protégées transfrontalières		
4.3	Ressources phylogénétiques	Optimiser la valorisation des ressources phylogénétiques dans l'intérêts socio-économique de la sous région		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale	

Contexte et problématique : La plupart des pays d'Afrique centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains de ces pays se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi un dispositif d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : S'accorder sur les zones potentielles de conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Le forum sous-régional s'est accordé sur le projet de carte des aires protégées.

Principales étapes nationales à franchir: Collecter analyser les cartes existantes et élaborer une stratégie sous-régionale de répartition des zones d'intérêt biologique et des aires protégées / Exploiter les résultats de l'étude d'identification des sites critiques / Compléter la carte des écorégions (WWF) avec les données des différents pays .

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer la stratégie sous régionale ;
- Adopter la carte sous régionale ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Carte des aires protégées
2008	Forum sous régional de validation

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette activité devra capitaliser les acquis des initiatives en cours et passées (GFWatch/WRI, UICN, WWF, WCS...).

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.1.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.2
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Disposer à l'échelle sous régionale d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique	

Contexte et problématique : La plupart de pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi, un système d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Créer un réseau d'aires protégées couvrant les différents écosystèmes de la sous région pour assurer la conservation de la diversité biologique.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les aires protégées proposées couvrent les différents écosystèmes et
- représentent au moins 10% des superficies des pays membres de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier les aires protégées / Définir les objectifs de classement au niveau national tant au niveau quantitatif que qualitatif / Réaliser les classements.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Définir les objectifs de classement au niveau sous régional ;
- Faciliter l'adoption du réseau sous régional (Cartes...).

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	
2007	
2008	

Responsable principal de l'exécution: **RAPAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.1.2.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Disposer à l'échelle sous régionale d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.1.3.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau	

Contexte et problématique : La plupart de pays d'Afrique Centrale ont créé des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains se sont inspirés des concepts d'écorégions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans les pays de la sous région ne répond pas à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes ; aussi, un système d'aires protégées représentatives de tous les écosystèmes est-il nécessaire pour protéger la diversité biologique en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Créer un réseau d'aires protégées couvrant les différents écosystèmes marins, côtiers, de mangroves, et des zones humides. Elaborer les stratégies de conservation des espèces menacées et de gestion durable des ressources en eau.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Cartes des aires protégées côtières et marines créées ;
- Stratégie de gestion intégrée des mangroves et zones humides disponible ;
- Nombre d'espèces menacées disposant de stratégies de conservation ;
- Programme de gestion des ressources en eau d'Afrique centrale identifié.

Principales étapes nationales à franchir: Identifier et cartographier les zones à écosystèmes marins, côtier, à mangroves et humides ainsi que les espèces menacées et leurs gîtes / Renforcer la réglementation pour la protection de ces écosystèmes et espèces / Développer et mettre en œuvre des programmes et projets de protection / Adopter les mesures de conservation des bassins fluviaux et des réseaux hydrographiques / Intégrer les préoccupations forestières dans les schémas intégrés de gestion des ressources en eau.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Faciliter l'identification des aires protégées à classer ;
- Définir les stratégies de conservation des espèces menacées ;
- Faciliter l'élaboration des programmes de gestion des zones humides et des ressources en eau ;
- Organiser des concertations sous régionales (Cartes, stratégies...).

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Missions d'identification des aires protégées marines et côtières
2007	Ateliers sous régional de formulation/validation des stratégies de conservation
2008	Programme de gestion des ressources en eau

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : S'inspirer du Global Waters partnership Initiative pour la gestion des ressources en eau de même que du programme néerlandais sous régional en cours de formulation.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.1.3.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Renforcement du réseau des aires protégées nationales	
Activité convergente sous-régionale	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Obse

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.1
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières	

Contexte et problématique : Une des douze résolutions de la Déclaration de Yaoundé est consacrée à la création des aires protégées transfrontalières et à l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes. L'importance de ces complexes transfrontaliers n'est plus à démontrer tant elles permettraient de conserver la continuité des habitats et la préservation des corridors de migrations de certaines espèces. Dans la pratique la mise en place de ce type de complexe d'aires protégées souffre d'une absence de cadre juridique et institutionnel de référence. Quelles doivent être les modalités pratiques d'établissement et les termes de la coopération entre les parties ? Comment établir un cadre type auquel les pays disposant de potentiels d'aires protégées transfrontalières pourraient se référer ?

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer un Accord cadre, guide pour la gestion concertée des aires protégées transfrontalières dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Accord cadre des gestions des aires protégées transfrontalières adopté ;
- Accords du TNS et TRIDOM ratifié ;

Principales étapes nationales à franchir: Préparer les termes de référence, mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, recruter le consultant, produire de manière participative et diffuser le document de travail, collecter les commentaires des Etats et organiser une rencontre des Ministres en vue de la signature.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Elaborer un document de base pour la définition de l'Accord cadre ;
- Valider l'accord cadre ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Rapport de consultation juridique sur l'Accord cadre
2007	Rapports de réunions de concertation sur l'Accord cadre
2008	Accord cadre disponible

Responsable principal de l'exécution: **RAPAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.1
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.2
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique : Bien que la Déclaration de Yaoundé insiste sur la création des aires protégées transfrontalières et la gestion concertée des complexes transfrontaliers, on constate que seules les initiatives du Tri-national de la Sangha et du Trinational Dja Odzala Minkebé peuvent être citées comme exemples pratiques. Même dans ces expériences pilotes, les aires transfrontalières ne disposent pas encore de plan d'aménagement ceci ne permet pas de se prononcer sur la gestion effective. Les opportunités potentielles d'établissement des aires protégées transfrontalières au niveau des pays n'ont pas été systématiquement documentées faute de cadre sous régional de planification. Comment accélérer la mise en place dans les pays d'aires protégées frontalières qui ont leurs vis à vis dans le ou les pays voisins?

Objectif sous-régional de l'activité : Promouvoir la création des aires protégées transfrontalières et leur gestion rationnelle dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Un programme d'aires protégées transfrontalières est adoptée par les pays de la COMIFAC ;
- Nombre des aires protégées transfrontalières potentielles identifiées ;
- Nombres d'aires protégées transfrontalières créées ;
- Nombre d'accord de gestion des aires protégées transfrontalières signés ;
- Nombre de plans d'aménagement finalisés ou en préparation

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les opportunités de création d'aires protégées transfrontalières, classer en priorité les potentielles aires protégées transfrontalières, créer des aires protégées transfrontalières entre les Etats, signer des accords de gestion des nouvelles aires protégées transfrontalières, amorcer le processus de préparation des plans d'aménagement des aires protégées transfrontalières, créer des zones tampons autour des aires protégées transfrontalières et y établir des zones cynégétiques communautaires.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Programme transfrontalier validé
2007	Deux nouvelles initiatives de gestion transfrontalières sont identifiées
2008	Au moins trois complexes d'aires protégées transfrontalières sont créés

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.2
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? citer les aires protégées transfrontalières créées ou planifiées) .*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.3
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Signer les Accords de coopération pour les aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique : Les initiatives de la Trinationale de la sangha (TNS) et du Trinational Dja Odzala Minkebe (TRIDOM) sont les deux premières expériences de gestion transfrontalière des aires protégées et de leurs zones périphériques. Le cadre juridique et institutionnel de leur mise en œuvre mérite d'être le plus complet et solide possible. Ainsi la signature des traités par les pays constitue une étape importante dans la traduction opérationnelle de cette volonté de coopération des pays concernés.

Objectif sous-régional de l'activité : Signer et ratifier les accords de coopération du Trinational de la Sangha et du Tri-national Dja/Odzala/ Minkébé (TRIDOM).

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Accords signés et ratifiés

Principales étapes nationales à franchir: TNS au Cameroun Congo RCA, TRIDOM au Cameroun Gabon Congo / Préparer les accords pour les nouvelles zones transfrontalières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Sensibiliser les autorités nationales sur la nécessité de ratifier les accords signés ;
- Faire signer et ratifier les accords ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	
2007	
2008	

Responsable principal de l'exécution: **SE COMIFAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.3
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Signer les Accords de coopération pour les aires protégées transfrontalières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.4
Axe stratégique	Conservation de la diversité biologique	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Développer des standards d'aménagements, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières (forêts de production et aires protégées)	

Contexte et problématique : Chaque pays dispose de normes nationales d'aménagement, de gestion et contrôle dans le cadre de la gestion de ses aires protégées y compris transfrontalières. Ces normes sont souvent différentes d'un pays à l'autre rendant ainsi la gestion concertée des zones transfrontalières difficile. La différence des standards étant de nature à compromettre l'intégrité des complexes d'aires protégées, il est nécessaire de développer des standards communs acceptables par tous les pays riverains.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer des normes et standards d'aménagement et de contrôle pour les zones transfrontalières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Les Normes régissant l'aménagement et le contrôle des activités forestières et fauniques en zones transfrontalières sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir: Sur la base de l'analyse comparée des standards, recruter une expertise pour proposer des canevas de base pour la gestion et le contrôle des activités dans les zones transfrontalières. Ces canevas de base feront l'objet de discussions aux niveaux national et sous régional avant d'être adoptés par la COMIFAC.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer les termes de référence ;
- Mobiliser les ressources financières,
- Recruter les consultants, signer les contrats ;
- Organiser des ateliers nationaux et sous-régional de validation ;

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Termes de référence disponible
2007	Rapports d'étude et d'atelier
2008	Normes validés

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.4
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Développer des standards d'aménagements, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières (forêts de production et aires protégées)	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? disposez vous des normes d'aménagement ? préciser les textes et normes applicables en zones transfrontalières ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.5
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer la lutte contre le braconnage transfrontalier	

Contexte et problématique : La gestion des ressources transfrontalières souffre actuellement de la faible capacité des pays à pouvoir combattre les pratiques illicites dans l'exploitation du bois d'œuvre de même que le braconnage de la faune. Les aires protégées transfrontalières font l'objet de beaucoup de convoitise car regorgeant pour la plupart des grands mammifères dont les trophées sont très commercialisés au plan international. Les braconniers qui opèrent sur le territoire de plusieurs pays dont les réglementations ne sont pas harmonisées ne peuvent être maîtrisés que si des actions concertées planifiées de manière cohérente sont menées.

Objectif sous-régional de l'activité : Elaborer de manière participative, un plan sous régional de lutte contre le braconnage de la faune et des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Documents de stratégie et plan de lutte contre le braconnage transfrontalier disponible.

Principales étapes nationales à franchir: Mobiliser les ressources financières et recruter les consultants pour la production des plans nationaux et du plan sous régional de lutte contre le braconnage / Organiser un atelier sous-régional de validation / Adhérer aux initiatives internationales de lutte contre le braconnage (MIKE, etc.) / Renforcer la législation pénale sur les délits de braconnage / Renforcer la collaboration avec les services des douanes, les transports aériens et ferroviaires, et les sociétés forestières.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Chaque pays développe une stratégie nationale de lutte contre le braconnage ;
- Mettre en cohérence les stratégies nationales dans une approche sous régionale ;
- Définir une stratégie prioritaire d'intervention au niveau sous régional.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	
2007	
2008	

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.5
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer la lutte contre le braconnage transfrontalier	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? lister les stratégies, plans et autres initiatives de lutte contre le braconnage en zone transfrontalière) .*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.6
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Faciliter le contrôle dans les zones transfrontalières	

Contexte et problématique : Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence ; par ailleurs le braconnage transfrontalier n'a pas fait l'objet d'une attention particulière malgré ses spécificités. Peu d'informations sont disponibles sur les saisies de trophées et autres produits de l'exploitation illégale. Il est urgent de mettre en place des modalités permettant la conduite des missions de contrôle forestier et faunique au delà des frontières nationales.

Objectif sous-régional de l'activité : Mettre en place un cadre pour l'organisation des missions de contrôle transfrontalières.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Documents régissant l'aménagement et le contrôle des activités forestières et fauniques en zones transfrontalières sont disponibles;
- Nombre d'opérations coup de poing organisées et rapport disponibles,
- Les fréquences radio attribuées.

Principales étapes nationales à franchir: Instaurer un régime dérogatoire au droit commun pour le contrôle des zones transfrontalières / Organiser des opérations coup de poing à la frontière / Attribuer des fréquences radio pour la gestion de la tri-nationale de la Sangha.

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Signer des protocoles de libre circulation, des accords pour la lutte anti-braconnage et autres textes de facilitation du contrôle transfrontalier.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution:

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.6.
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Faciliter le contrôle dans les zones transfrontalières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.2.7
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un projet pour la dotation en équipements de communication pour les aires protégées transfrontalières TNS TRIDOM et autres	

Contexte et problématique : Le TNS dispose des structures opérationnelles sur le terrain et d'un Comité technique de Planification et d'exécution avec des techniciens qui collaborent régulièrement depuis quelques années. Le contrôle des activités dans les zones transfrontalières souffre des problèmes liés à l'incapacité des équipes nationales de contrôle d'opérer hors de leurs territoires de compétence mais surtout au manque de moyens de communication rapide et fiable. La dotation en équipements de communication des équipes de terrain dans les trois aires protégées du TNS est un projet prioritaire pour le développement de la gestion concertée de ce complexe partagé par trois pays d'Afrique centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter les TNS d'équipements de communication performants.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Equipement fonctionnel sur le terrain.

Principales étapes nationales à franchir:

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Préparer avec les acteurs du TNS une proposition de projet budgétisée ;
- Mobiliser les ressources financières ;
- Lancer les appels d'offres pour acquérir le matériel
- Installer le matériel de communication.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Elaboration du projet et recherche de financement
2007	Acquisition et installation du matériel
2008	Matériel fonctionnel

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.2.7
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières	
Activité convergente sous-régionale	Préparer un projet pour la dotation en équipements de communication pour les aires protégées transfrontalières TNS TRIDOM et autres	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Quel est le niveau d'équipement des aires protégées du TRNS dans votre pays ?)* .

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 4.3.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Ressources phytogénétiques	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques	

Contexte et problématique : Les forêts d'Afrique centrale regorgent de potentialités qui restent globalement peu connues et valorisées. La gestion des ressources phytogénétiques objets de nombreuses convoitises tant nationales qu'internationales se fait sans cadre institutionnel et juridique appropriés. Les royalties générés par la valorisation de certains de ces produits sont soit inconnues ou très inégalement réparties entre les bénéficiaires. Les pays de la COMIFAC gagneraient à mettre en place une stratégie cohérente pour les ressources phytogénétiques.

Objectif sous-régional de l'activité : Adopter une stratégie sous régionale de valorisation des ressources phytogénétiques.

Indicateur/résultat attendu en 2008 :

- Stratégie sous régionale adoptée ;
- Banque de données disponible ;
- Brevets enregistrés ;
- Textes consolidés.

Principales étapes nationales à franchir: Initier et développer des programmes nationaux de recherche sur les ressources phytogénétiques / Renforcer la réglementation en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation des ressources phytogénétiques / Définir des mécanismes de protection (brevets) et de partage des royalties

Modalités d'exécution au niveau sous-régional:

- Promouvoir la recherche sous régionale sur les ressources phytogénétiques;
- Elaborer la stratégie sous régionale ;
- Faciliter la concertation sous régionale des acteurs sur cette stratégie ;
- Adopter la stratégie sous régionale.

Echéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Stratégie sous régionale validée

Responsable principal de l'exécution: SE/ COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : .

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 4.3.1
Axe stratégique	Conservation de la biodiversité	
Composante	Ressources phytogénétiques	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

-

Responsable national principal :

-

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir à la signature et/ou à la ratification des conventions d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 5 / CHAPITRE 5

Valorisation durable des ressources forestières

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 5

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
5	Valorisation durable des ressources forestières	Développer le secteur de façon équitable au bénéfice du développement durable		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
5.1	Valorisation économique des filières bois – faune – PFNL - tourisme	Augmenter durablement la contribution du secteur forestier et touristique au développement socio-économique		
5.2	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	Maîtriser la connaissance de toutes les utilisations des ressources forestières dans la sous région		
5.3	Certification forestière et traçabilité	Augmenter la crédibilité au niveau national et international des opérateurs du secteur forestier dans la sous région		
5.4	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	Assurer la bonne gouvernance dans le secteur forestier de la sous région		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : assurer la planification dans l'espace et dans le temps de l'allocation des différents titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer de façon transparente l'accès à la ressource aux acteurs les mieux appropriés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les titres d'exploitation forestière sont attribués sur une base planifiée.

Principales étapes nationales à franchir : Planifier les différents titres d'exploitation forestière à attribuer aux différents opérateurs économiques.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays à la mise en place du système planifié d'attribution ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier d'échanges et d'information sous régional sur les systèmes planifiés d'attribution des titres d'exploitation forestière

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.1.1
Axe stratégique	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : assurer la planification dans l'espace et dans le temps de l'allocation des différents titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.1.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : promouvoir la transparence et la concurrence dans les processus d'attribution des différents titres et autorisations relatives à l'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : Le principe d'une allocation planifiée des titres n'est pas encore généralisé dans la sous région, ce qui constitue une entrave à la gestion rationnelle et transparente des ressources forestières. Par ailleurs le séminaire AFLEG de Libreville en juillet 2005, a fortement recommandé le principe de l'observation indépendante de la gestion forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer de façon transparente l'accès à la ressource aux acteurs les mieux appropriés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les titres d'exploitation forestière sont attribués sur une base planifiée et transparente.

Principales étapes nationales à franchir : Analyser les procédures officielles et les mécanismes d'attribution des permis et proposer les aménagements nécessaires pour améliorer la transparence / Organiser un atelier national de validation des propositions d'aménagement des procédures et mécanismes d'attribution ; préparer et faire signer les textes d'application / Mettre en place les nouvelles procédures et les mécanismes adoptés / Instituer un mécanisme indépendant de contrôle des procédures d'attribution des titres et d'exploitation des ressources forestières.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays à la mise en place du système planifié d'attribution et d'une observation indépendante de ces opérations;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier d'échanges et d'information sous régional sur les systèmes planifiés d'attribution des titres d'exploitation forestière et d'observation indépendante

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Cette activité est reprise par le processus (A)FLEG(T) en cours et l'activité est en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.1.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Allocation des ressources : promouvoir la transparence et la concurrence dans les processus d'attribution des différents titres et autorisations relatives à l'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : élaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation	

Contexte et problématique : Pour éviter la surcapacité des installations industrielles de transformation du bois entraînant une exploitation abusive des ressources forestières, afin d'éviter des distorsions commerciales entre pays de la sous région et faciliter le contrôle de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de transformation, une certaine harmonisation des approches dans la sous région semble nécessaire / utile.

Objectif sous-régional de l'activité : Optimiser dans la sous région la valorisation des ressources et faciliter le contrôle de la mise en œuvre des directives nationales de transformation et d'industrialisation.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les pays de la sous région disposent d'une approche commune d'élaboration d'un schéma national d'industrialisation.

Principales étapes nationales à franchir : Elaborer la politique nationale d'industrialisation de la filière bois / Définir un plan directeur d'industrialisation / Organiser une semaine africaine du bois en impliquant tous les partenaires au développement.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays au bien fondé de la disponibilité d'un schéma d'industrialisation nationale ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches ;
- Suivre la mise en œuvre de l'approche commune dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier sous régional d'échanges, d'information et d'harmonisation des approches

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : élaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées	

Contexte et problématique : La ressource ligneuse est mal utilisée du fait de l'insuffisance de transformation généralement limitée à la première transformation. D'autre part, les industries installées n'ont pas toujours des équipements appropriés utilisant des technologies modernes. Cela entraîne un gaspillage important de la matière première, une baisse de la qualité ainsi la valeur des produits exportés. L'OIBT et l'OAB ont pourtant préconisé une stratégie de transformation plus poussée de la matière première ligneuse au profit des pays membres n'est malheureusement pas appliquée.

Objectif sous-régional de l'activité : Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et accroître la valeur ajoutée des produits mis dans le marché.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 tous les pays de la sous région disposent d'une approche commune d'élaboration d'un schéma national d'industrialisation sur la base de la stratégie OIBT/OAB adoptée les Ministres des pays membres.

Principales étapes nationales à franchir : Définir des mesures d'encouragement à la récupération du bois dans les industries forestières / Inciter à la production locale des produits à forte valeur ajoutée / Favoriser l'importation et/ou la construction des machines à bois performantes / Promouvoir les PME et PMI dans les différentes filières de transformation.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Exploiter la stratégie OIBT/OAB ;
- Organiser un atelier sous régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissements dans le secteur avec utilisation de technologies modernes.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Atelier sous régional d'échanges et d'information sur des approches prometteuses en matière de promotion d'investissement dans le secteur avec utilisation de technologies modernes

Responsable principal de l'exécution : OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous un plan d'industrialisation s'inspirant de la stratégie d'industrialisation OIBT/OAB ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : développer un marché régional et sous régional du bois et autres produits forestier	

Contexte et problématique : L'absence de règles pour le commerce sous régional des produits forestiers handicape les échanges entre pays et entraîne une sous valorisation des ressources forestières dans la sous région en privant les industries installées de matières premières.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser de façon optimale le tissu industriel et artisanal sous régional d'exploitation et de transformation des produits forestiers.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 une analyse approfondie de la problématique du commerce inter régional des produits forestier est disponible par catégorie et des recommandations sur la mise en place d'un marché sous régional sont validées par le forum sous régional.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser une concertation sur le développement d'un marché sous-régional du bois (CEMAC, OAB, OIBT, IFIA, ATIBT, Syndicat nationaux, etc. et Etats) / Mettre en place des systèmes spécialisés de marché régional sous-régional et international de bois et autres produits forestiers.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place cadre de concertation sous régional de tous les acteurs ;
- Réaliser les études appropriées ;
- Organiser un atelier sous régional de validation des recommandations des études.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Mise en place du cadre de concertation
2006 / 2007	Réalisation des études
Fin 2008	Atelier de validation

Responsable principal de l'exécution: CEMAC / CEEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations : Activité en étroite relation avec l'axe 1 du plan de convergence relative à l'harmonisation des politiques.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : développer un marché régional et sous régional du bois et autres produits forestiers	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des sociétés qui exportent des produits forestiers bruts vers d'autres pays de la sous région en vue d'y être transformés ou vis versa ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.2.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : inciter à l'adoption de codes déontologiques dans toutes les grandes filières et activités forestières qui soient compatibles avec les principes de gestion durables des forêts	

Contexte et problématique : La mise en œuvre des règles de gestion durable des forêts ne peut se faire efficacement qu'avec une implication forte de la profession. Cette implication s'énonce par l'établissement d'un code déontologique volontaire. Les États peuvent inciter les opérateurs à y adhérer, notamment à travers l'adoption de coefficients de pondération dans l'attribution des titres d'exploitation forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les opérateurs économiques à contribuer eux-mêmes au respect des règles de gestion durable.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- D'ici fin 2008 les codes de déontologie des différents segments de la filière bois et autres sont publiés et la majorité des exploitants du secteur formel font partie de réseaux visant leur application.

Principales étapes nationales à franchir : Veiller au respect des codes déontologiques.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place cadre de concertation sous régional de tous les acteurs ;
- Élaborer les codes
- Organiser des ateliers sous régionaux de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Mise en place du cadre de concertation
2007 / 2008	Publication des codes

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations : Activité éligible à l'approche Partenariat Public Privé

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.2.4
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière bois : inciter à l'adoption de codes déontologiques dans toutes les grandes filières et activités forestières qui soient compatibles avec les principes de gestion durables des forêts	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Les groupes d'opérateurs de votre pays ont-ils des codes de déontologies ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière faune : améliorer la contribution de la filière faune au développement économique et social de la sous-région	

Contexte et problématique : En dépit de la richesse faunique de la sous région, la contribution de la filière faune à l'ensemble de l'économie nationale est encore timide. La gestion de l'importante faune sauvage, qui se trouve aussi bien dans les aires protégées de la sous-région que dans les espaces de production, ne pourra être durable que si la filière faune contribue de manière significative à l'ensemble de l'économie des pays et à la lutte contre la pauvreté des communautés locales.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre à la filière faune à créer des richesses et un nombre important d'emplois permanents dans les pays de la sous-région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, les pays de la sous-région seront dotés des fonds faune alimentés par une taxation harmonisée et adaptée des produits de la filière faune.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'Etat des lieux des filières faunes dans les états / Etudier la fiscalité de la faune et mettre en place des mesures fiscales incitatives / Développer une stratégie d'intégration de la filière faune dans les économies nationales / Appuyer l'organisation des structures professionnelles de la filière faune / Sécuriser les zones cynégétiques en renforçant leur statut / Actualiser, renforcer et harmoniser les réglementations en matière de conservation et de gestion de la faune / Mettre en cohérence les législations fiscales, douanières et fauniques pour faciliter le développement de la filière.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Elaborer l'état des lieux de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale
- Organiser un atelier sous régional sur les approches de renforcement de la contribution de la filière faune à l'économie sous régionale (notamment concernant les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune).

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Atelier sous régional sur les modalités de mise en place d'un système de taxation incitative adaptée et harmonisée de la filière faune

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière faune : améliorer la contribution de la filière faune au développement économique et social de la sous-région	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies tendant à accroître la contribution de la filière faune ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Organiser des filières des différents PFNL	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses.

Objectif sous-régional de l'activité : Organiser des filières porteuses des PFNL dans les pays de la sous-région, afin qu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, au moins 10 filières porteuses sont structurées et développées dans les pays de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les populations et les gouvernants sur l'importance de ce secteur ainsi que sur les techniques d'utilisation durable des PFNL / Elaborer et/ou renforcer les réglementations en vigueur en matière d'accès, de collecte et de commerce de PFNL / Développer et mettre en place les normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL / Mettre en place une fiscalité incitative au développement des PFNL / Organiser une concertation sur la problématique des PFNL / Mettre en place une stratégie nationale de gestion des PFNL / Promouvoir les opérations communautaires de collecte et de gestion durable des PFNL / Promotion des opérations de régénération et de développement de la ressource.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Organiser une réflexion sous régionale sur la problématique ;
- Sensibiliser les pays sur l'importance de la filière des PFNL ;
- Appuyer les pays dans l'élaboration harmonisée des normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL porteurs ;
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2008	Atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Organiser des filières des différents PFNL	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des filières organisées / structurées des PFNL ? Citez les ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	

Contexte et problématique : Les PFNL qui constituent une des principales richesses des forêts d'Afrique centrale sont actuellement peu valorisées. Ils font l'objet de multiples activités dans le secteur informel. Pour leur permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de procéder à la structuration et au développement des filières porteuses.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'une stratégie de développement des filières porteuses des PFNL dans les pays de la sous-région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, les pays d'Afrique Centrale disposent d'une stratégie/approche sous-régionale de développement socio-économique durable des PFNL.

Principales étapes nationales à franchir : Réaliser un forum national PFNL sur les mesures à prendre pour développer les filières / Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socio-économique des PFNL.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays sur l'importance de la filière des PFNL
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2007	Atelier régional sur la stratégie de développement des filières porteuses des PFNL

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations : A réaliser dans le cadre de 5.1.4.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière produits forestiers non-ligneux : Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.1.5.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière touristique : Favoriser le développement des activités éco touristiques	

Contexte et problématique : Les énormes potentialités d'Afrique Centrale pour un tourisme de vision sont malheureusement encore peu exploitées. Ce secteur reste encore peu connu. Pour lui permettre de contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté des communautés locales, il y a lieu de chercher à en faire une activité économique rentable à travers (i) une action concertée de conservation et de valorisation de la diversité biologique et culturelle et (ii) la génération des bénéfices substantiels équitablement répartis au sein des populations locales.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser la diversité biologique et culturelle à travers un tourisme de vision.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, une stratégie sous régionale est développée.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser le public et les partenaires sur l'intérêt du secteur éco touristique pour les pays du Bassin du Congo / Produire un répertoire des sites éco touristiques et cynégétiques majeurs / Rechercher et développer les capacités des administrations nationales et des professionnels à gérer les filières touristiques / Développer les infrastructures touristiques nationales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Organiser une réflexion sous régionale sur la problématique
- Sensibiliser les pays sur l'importance du tourisme
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur le développement de l'écotourisme dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2008	Atelier régional sur le développement des filières porteuses des PFNL

Responsable principal de l'exécution: OCFSA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.1.5.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL - tourisme	
Activité convergente sous-régionale	Filière touristique : Favoriser le développement des activités éco touristiques	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies tendant à développer l'écotourisme?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Assainir tous les titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique : La Déclaration de la conférence ministérielle AFLEG (African Forest Law Enforcement and Governance, octobre 2003) traduit la volonté politique des pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources forestières à travers la mise en œuvre d'une série de mesures tant au niveau national que sous-régional. Un accent particulier est ainsi mis sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les organismes sous-régionaux et régionaux afin d'éliminer le flux des produits forestiers illégaux. La promotion d'une telle bonne gouvernance passe nécessairement par la publication régulière par l'administration forestière du répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières valides et le sommier des infractions et la mise des données de ces titres à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts.

Objectif sous-régional de l'activité : Créer au sein de la COMIFAC un observatoire sous-régional des forêts.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2007, un observatoire sous-régional des forêts est créé, son répertoire et sa base de données étant connectés aux réseaux nationaux des pays de la sous-région.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser le répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières / Mettre les données actualisées sur les titres valides à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts de la COMIFAC.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays sur l'importance d'assainir les titres d'exploitation forestière et de disposer d'un répertoire national des titres valides suivant un modèle préconçu ;
- Appuyer la tenue d'un atelier régional sur les modalités de mise en place d'un observatoire sous-régional des forêts ;
- Créer un observatoire sous-régional des forêts et le rendre opérationnel.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2007	Création d'un observatoire sous-régional des forêts

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : A réaliser dans le cadre de l'activité 5.1.1.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.2.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Assainir tous les titres d'exploitation des ressources forestières	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques pour faire face au développement des activités illégales. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées.

Objectif sous-régional de l'activité : Doter la sous région d'une convention commune de lutte contre l'exploitation illégale et le braconnage.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, une convention sous-régionale de contrôle et de lutte contre les activités forestières illicites et contre le braconnage est adoptée par tous les pays membres de la COMIFAC et mise en oeuvre.

Principales étapes nationales à franchir : Contribuer à la préparation d'un projet de convention sous-régionale en matière de contrôle forestier / Participer à l'atelier sous-régional de concertation / Faire approuver le projet de convention par les parties prenantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Faire l'état des lieux
- Elaborer un projet de convention sous-régionale de contrôle et de lutte contre les activités forestières illicites et contre le braconnage participative et avec l'implication de toutes les parties prenantes ;
- Organiser un atelier régional de concertation ;
- Faire approuver cette convention par tous les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2008	Adoption d'une convention sous-régionale sur le contrôle forestier

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.2.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Quel est le degré de l'acuité du problème dans votre pays ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous une stratégie nationale de contrôle ;, de lutte contre les activités illicites et contre le braconnage ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les structures frontalières de contrôle forestier avec de moyens de communication (radio téléphone) et de logistique de fonctionnement	

Contexte et problématique : Les pays d'Afrique centrale disposent pour la plupart d'une législation et d'une réglementation orientées vers le développement durable et à même de bien guider les activités forestières. Ils travaillent également à mettre en place des stratégies nationales de contrôle de l'exploitation des produits forestiers et fauniques. Mais s'appliquant sur les mêmes écosystèmes et visant les mêmes activités, ces différentes stratégies, pour être plus efficaces, devraient être harmonisées et dotées de moyens adéquats notamment au niveau des structures frontalières de contrôle.

Objectif sous-régional de l'activité : Etudier les caractéristiques des moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document synthétique sur les moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières est disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la situation nationale en matière d'équipements, évaluer les besoins et acquérir les équipements / Faire une revue et une évaluation des initiatives en matière de contrôle de l'exploitation des ressources / Mettre en place les structures de contrôle et les rendre efficace.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les moyens de communication et de logistique de fonctionnement utilisables au niveau de différentes frontières ;
- Organiser un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Les structures frontalières de contrôle forestier des pays membres utilisent les mêmes moyens de communication

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : A réaliser dans le cadre de l'activité 5.2.2

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.2.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les structures frontalières de contrôle forestier avec de moyens de communication (radio téléphone) et de logistique de fonctionnement	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des disposition particulières de renfort des structures frontalières de contrôle ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir le processus de certification forestière	

Contexte et problématique : Le processus de certification forestière a été engagé par plusieurs entreprises forestières de la sous-région, afin de pouvoir améliorer leur image de marque quant à la gestion durable des ressources forestières à laquelle les pays dans lesquels elles opèrent se sont engagés avec l'appui de la communauté internationale. La COMIFAC devra ainsi aider à promouvoir le système panafricain étudié par l'OAB ou d'autres systèmes de certification internationalement reconnus qui lui sont conformes.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les concessionnaires à faire procéder à la certification de leurs concessions forestières suivant un système internationalement reconnu.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Avant fin 2008, un nombre important de concessions est certifié.

Principales étapes nationales à franchir : Développer et mettre en place les principes critères et indicateurs de certification forestière / Prévoir dans le forum national une commission multipartite spécialisée sur la promotion du processus de certification / Former des auditeurs forestiers à l'échelle de la sous-région et les faire assermenter.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les systèmes de certification utilisés au niveau de la sous-région ; évaluer les expériences en cours
- Organiser un atelier régional de validation des PCI sous régionaux;
- Appuyer la formation des auditeurs forestiers au niveau de la sous-région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Le rapport de l'étude comparative des systèmes de certification est disponible
Fin 2007	Les auditeurs africains sont formés pour suivre le processus de certification

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.3.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir le processus de certification forestière	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Est-ce que des concessions forestières ont fait l'objet d'une certification ou ont entamé les démarches dans cette direction ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous région (OAB et CIFOR)	

Contexte et problématique : La Déclaration de Yaoundé (1999) sur la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers demande aux pays d'Afrique centrale d'accélérer la mise en place des instruments d'aménagement forestier, notamment les systèmes de certification harmonisés, reconnus internationalement et agréés par tous les Etats d'Afrique centrale. Les Ministres en charge des forêts des pays membres de l'OAB se sont également engagés en 2002 à Kinshasa à adopter les PCI harmonisés de l'OAB/OIBT et d'accélérer la mise en place des instruments d'aménagement forestier. La COMIFAC se doit par conséquent d'apporter un appui pour mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous-région.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays de la sous-région à disposer des normes de gestion durable utilisables et compatibles à leurs spécificités, à l'issue d'un processus d'élaboration participatif incluant notamment le secteur privé et les ONG.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document synthétique sur les PCI de gestion durable des forêts est disponible dans chaque pays.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier une ou plusieurs forêts pouvant accueillir le processus de test / Signer une convention entre l'exploitant forestier et l'OAB/CIFOR / Exécuter le processus de test des PCI.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser les pays dans la nécessité de disposer des PCI nationaux de gestion durable des forêts ;
- Encourager les pays à procéder aux tests in situ de ces PCI.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2008	Les PCI testés suivant une méthodologie préconisée par l'OAB sont disponibles dans chaque pays

Responsable principal de l'exécution: OAB/CIFOR

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.3.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous région (OAB et CIFOR)	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : (Avez-vous des PCI ? Les avez-vous testés ? Les avez-vous adaptés aux conditions de vos écosystèmes ??)

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.3.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système unique de traçabilité	

Contexte et problématique : Il est nécessaire de mettre en œuvre un ou des systèmes de traçabilité pour répondre aux exigences : du processus de certification, du processus FLEGT et pour la bonne gouvernance dans le secteur. Il existe actuellement plusieurs solutions techniques à travers le monde. Mais, avoir plusieurs systèmes dans la sous région rend plus complexe et coûteux les opérations de contrôle et de suivi. Par ailleurs, étant donné que les produits forestiers de la sous régions sont généralement les mêmes, s'adressent au même marché et utilisent dans une large mesure les mêmes circuits commerciaux, une harmonisation sous régionale s'avère nécessaire. Néanmoins les premières expériences en la matière semblent indiquer que vouloir mettre en œuvre un seul et unique système pour tous les produits sera difficile voir impossible. Certains pays ont déjà avancé dans la matière, notamment le Cameroun qui teste actuellement un système national (code barre).

Objectif sous-régional de l'activité : Suivre, contrôler, certifier les produits forestiers de toutes la sous région des lieux de production aux points de rupture des charges de façon conviviale, sûre et à moindres coûts.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- A partir de 01/09 les caractéristiques importantes des produits forestiers (origine géographique, essence, souche et produits dérivés), exportés via le port de Douala sont identifiés à travers le(s) système(s) de traçabilité adopté(s).

Principales étapes nationales à franchir : Proposer un système unique de traçabilité pour les exportations de bois du Bassin du Congo / Organiser un atelier national de concertation et de validation du système de traçabilité / Signer les textes d'application en la matière / Mettre en place l'autorité de gestion du processus de suivi de la traçabilité.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sensibiliser sur base des expériences camerounaises et la réflexion en RCA les autres pays de la sous région ;
- Mener une étude (implication des parties prenantes au niveau de tous les pays producteurs) pour identifier un ou deux systèmes de traçabilité appropriés ;
- Valider la proposition technique par le forum sous régional ;
- Suivre la mise en œuvre du/des système(s) dans les pays membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
4 ^{ème} trimestre 2005	Sensibilisation lors de PROMOTE 2005 et de l'atelier sous régional à Kinshasa
Décembre 2005	Etude réalisée
1 ^{er} trimestre 2006	Validation par le Forum sous régional

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
IFIA		
GTZ		

Observations : Valoriser l'expérience et les initiatives en cours au Cameroun ; impliquer à fond le secteur privé (par exemple à travers IFIA).

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.3.3
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Certification forestière et traçabilité	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous régionale un système unique de traçabilité	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : ()

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en commun les statistiques nationales relatives au braconnage et à l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, ces pays qui ont pratiquement les mêmes écosystèmes, les mêmes espèces animales et végétales, gagneraient à constituer des banques de données statistiques sur ces fléaux consultables par tous.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays à mettre en place un système informatique commun de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage dans les pays d'Afrique centrale.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2008, un document sur le système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage est disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Opérationnaliser le système de collecte, de traitement et d'envoi des informations sur le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur le système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage en Afrique;
- Organiser un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2007	Etude sur système informatique de gestion des données sur l'exploitation illicite du bois et le braconnage
Début 2008	Atelier régional de validation de l'étude

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Activité à réaliser avec « observatoire »

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.4.1
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en commun les statistiques nationales relatives au braconnage et à l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : (Avez-vous un système de collecte / traitement / diffusion de l'information sur les activités illicites dans le secteur forêt?)

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 5.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Adopter dans chaque pays un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique : L'exploitation illicite des ressources forestières et le braconnage ont atteint à l'heure actuelle des proportions inquiétantes dans tous les pays d'Afrique centrale, franchissant les seuils de tolérance et mettant à mal toutes les politiques de gestion durable mises en place par les Etats. Pour les combattre plus efficacement, chacun de ces pays devra mettre en place un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite de ses ressources forestières à connecter à la stratégie sous régionale.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les pays à relayer la stratégie sous régionale par la mise en place des plans nationaux de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Avant fin 2007, chaque pays d'Afrique centrale dispose d'un un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières, suivant un modèle mis sur pied par la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières / Organiser un atelier national de validation des propositions du plan de lutte contre le braconnage et de l'exploitation illicite des ressources forestières / Préparer et faire signer les textes nécessaires pour la mise en œuvre du plan de lutte / Rendre le dispositif opérationnel.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Etudier un modèle de plan de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières
- Organisation d'un atelier régional de validation.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2007	Etude d'un modèle de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières
Début 2008	Atelier régional de validation

Responsable principal de l'exécution: OAB

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 5.4.2
Axe stratégique	Valorisation durable des ressources forestières	
Composante	Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Adopter dans chaque pays un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	

Contexte et problématique nationale: ()

Acquis nationaux : (Avez-vous un plan de lutte anti-braconnage? Est il appliqué ?)

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 6 / CHAPITRE 6

Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté

Chapitre 6

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	Concilier la gestion durable des éco systèmes de la sous région avec le développement des populations riveraines		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
6.1	Activités alternatives au braconnage	Réduire la pression sur la faune sauvage dans la sous région		
6.2	Micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales	Réorienter les populations riveraines vers des activités économiques à impact réduit sur les éco systèmes		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.1.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Activités alternatives au braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la consommation de protéines animales autres que la viande de brousse (bush meat)	

Contexte et problématique : Le braconnage est une des menaces majeures pour la biodiversité faunique de la sous région. Parmi d'autres raisons, l'absence d'alternatives à la viande de brousse en tant que source de protéines animales pousse les populations riveraines à pratiquer la chasse pour se procurer de la protéine animale. Cette forme de chasse pourrait être réduite par la disponibilité d'alternatives basées sur l'élevage ou une meilleure accessibilité à d'autres types de viandes. La sous région dispose des expériences intéressantes dans ce domaine, mais la complexité du problème nécessite et/ou rend utile un échange au niveau sous régional pour pouvoir développer une stratégie d'approches communes efficace.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les populations riveraines à consommer les protéines animales autres que celles de la faune sauvage, en vue de réduire la chasse locale de subsistance et de préserver la biodiversité.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches et expériences existantes dans la sous région et des recommandations par rapport à des approches sous régionales (best practices) sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches et expériences existantes ;
- Organiser des échanges au niveau sous régional ;
- S'accorder sur une stratégie d'approches communes sur la promotion des alternatives dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations : Placer cette activité dans le cadre d'une recherche plus large des meilleures stratégies (autres que répressives) de lutte contre le braconnage.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 6.1.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Activités alternatives au braconnage	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la consommation de protéines animales autres que la viande de brousse (bush meat)	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. ? Y a-t-il des problèmes liés au fait que les populations ont tendance à conserver leurs habitudes alimentaires en consommant plus les ressources de la faune sauvage que celles provenant d'autres sources ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies de promotion de la consommation des protéines alternatives autres que celle de la faune sauvage au niveau national ou dans le cadre des concessions forestières ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Favoriser le développement systématique d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	

Contexte et problématique : Les politiques forestières des pays de la sous région insistent généralement sur la nécessité d'impliquer davantage les populations aux activités forestières pour que ces dernières puissent contribuer à l'amélioration de leurs cadre et niveau de vie. Une telle implication peut se traduire par le développement des activités génératrices de revenus, qui tout en luttant contre la pauvreté en milieu forestier, permettent également de diminuer la pression sur les forêts naturelles habituellement exercées par ces populations à travers des pratiques locales de gestion non durable. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous régionales semblent s'imposer pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux populations vivant en milieu forestier d'améliorer leur cadre et niveau de vie.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales (best practices) sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises / Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production / Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser échange au niveau sous régional ;
- Développer une stratégie d'approches communes dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 6.2.1
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Favoriser le développement systématique d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies de création d'emplois et de revenus alternatifs en milieu forestier au profit des populations riveraines ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.2
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la foresterie sociale impliquant les communautés locales	

Contexte et problématique : La gestion durable des ressources forestières, que les Etats d'Afrique centrale tentent d'introduire à travers des lois et règlements, ne peut avoir du succès que si les Etats font des populations des véritables partenaires qui participent à la gestion et au bénéfice de l'exploitation de ces ressources. Mais encore une fois, la complexité est telle qu'aucune approche concluante n'est disponible. Cependant des expériences existent et un échange sous régional semble donc utile pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches communes pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Mobiliser, valoriser, développer les ressources forestières par les populations au bénéfice de la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales (best practices) sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Organiser les communautés riveraines pour gérer en commun leurs ressources naturelles / Mettre en place un cadre réglementaire et des mesures incitatives / Appuyer l'organisation et le développement des filières artisanales / Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la foresterie.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser échange au niveau sous régional ;
- Développer une stratégie d'approches communes dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 6.2.2
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la foresterie sociale impliquant les communautés locales	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies de foresterie sociale/communautaire/implication des populations riveraines ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 6.2.3
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Définir les modalités de répartition équitable des revenus de l'exploitation des ressources forestières destinées aux communautés riveraines	

Contexte et problématique : Les approches de faire participer les communautés riveraines au bénéfice des revenus de l'exploitation des ressources forestières par le secteur formel se développent et se multiplient dans la sous région. Néanmoins un nombre important de questions subsiste, incluant les aspects institutionnels, la forme ou le « mode d'emploi » de la redistribution (via le budget de l'État ou via les cahiers de charges des exploitants forestiers), le traitement des communautés et communes non riveraines et le renforcement des capacités en matière de gestion financière au sein même des communautés. Ici encore, la complexité est telle que l'échange d'expériences et la recherche d'approches sous régional semble s'imposer pour accélérer la mise en œuvre de politiques et d'approches pouvant avoir un impact réel sur le terrain.

Objectif sous-régional de l'activité : Garantir l'affectation légitime d'une part des retombées financières générées par les activités forestières au profit des populations, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une analyse des approches et des expériences existantes et des recommandations par rapport à des approches sous régionales (best practices) sont disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer et adopter un texte dans chaque Etat membre / Opérationnaliser les mécanismes de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques aux populations locales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener une étude sur les approches existantes ;
- Organiser échange au niveau sous régional ;
- Consolider l'échange par un débat et des recommandations dans le cadre du forum sous régional.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 6.2.3
Axe stratégique	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	
Composante	Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales	
Activité convergente sous-régionale	Définir les modalités de répartition équitable des revenus de l'exploitation des ressources forestières destinées aux communautés riveraines	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous des approches et des stratégies de redistribution directe des retombées financières au profit des populations locales ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations

AXE STRATEGIQUE 7 / CHAPITRE 7
**Renforcement des capacités, participation
des acteurs, information, formation**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 7

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	Disposer des compétences et structures nécessaires et suffisantes pour gérer conjointement et durablement les ressources forestières		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse
7.1	Participation des acteurs / Forums	Impliquer effectivement toutes les parties prenantes dans la concertation et prise de décision concernant la gestion durable des forêts		
7.2	Implication des populations	Associer systématiquement les populations locales et autochtones à la gestion et aux retombés économiques de l'exploitation des ressources naturelles		
7.3	Communications / informations / sensibilisation	Améliorer les niveaux de connaissances de la société civile vis-à-vis de la gestion durable des forêts		
7.4	Formation académique, professionnelle et continue	Renforcer et développer les institutions et les synergies dans le secteur de la formation		

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Définir de façon participative les droits et obligations des différentes parties prenantes du secteur forestier/code d'éthique	

Contexte et problématique : L'interprétation du rôle et des responsabilités respectives des différents acteurs du secteur forestier, du fait de leur imprécision, est souvent erronée, incomplète ou tendancieuse, ce qui engendre des incompréhensions, voire des conflits entre les parties prenantes. Que ce soient les populations locales, les acteurs étatiques, les acteurs privés, les acteurs de la société civile ou les organisations d'appui en matière de conservation ou de développement, tout le monde a des rôles, des droits et des obligations qui doivent être clairement énoncés et connus par tous pour pouvoir être effectivement respectés dans la réalité quotidienne.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer et appliquer au niveau régional et dans les Etats membres d'un code d'éthique sous-régional accepté par toutes les parties prenantes et basé sur les quatre R (4R) : Droit (right), Responsabilité, Revenus, Relations.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le code d'éthique sous-régional est disponible ;
- Le forum sous-régional a adopté le code d'éthique sous-régional au nom des acteurs ;
- Le Conseil des Ministres a validé le code d'éthique sous-régional au nom des Etats.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier tous les partenaires à la gestion forestière / Elaborer les textes favorisant l'implication des différents partenaires à la gestion forestière durable / Adopter un code d'éthique définissant les 4R : right (droit), responsibility (responsabilité), revenu (revenu), Relation (relation entre les parties prenantes).

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un projet de texte est préparé par un comité de rédaction et soumis aux débats du forum sous-régional qui l'amende et l'adopte avant de le faire valider officiellement par le Conseil des Ministres et le rendre applicable dans les Etats membres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Projet de code d'éthique disponible
2007	Texte amendé et adopté par le Forum Sous-Régional
2008	Code d'éthique validé par le Conseil des ministres et applicable / Etat

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
GTZ		
IFIA		

Observations : Partenariat Privé Public ; Activité 10.3

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.1.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Définir de façon participative les droits et obligations des différentes parties prenantes du secteur forestier/code d'éthique	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Existe-t-il des textes définissant le rôles des différents acteurs (Etat, secteur privé, communautés), lesquels ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.1.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de concertation entre les parties prenantes	

Contexte et problématique : Directement complémentaire de l'activité 7.1.1. portant sur la concertation régionale et la mise en place d'un code d'éthique, chaque Etat membre doit disposer d'un cadre de concertation nationale où, dans un forum réunissant l'ensemble des acteurs du secteur forestier, il devient possible de débattre librement des problématiques liées à la gestion forestière afin de proposer des solutions adaptées à chaque contexte. Le forum national peut décider ensuite de se constituer en comités spécialisés en rapport aux problématiques spécifiques à étudier. Les textes organiques de la COMIFAC qui ont été adoptés prévoient le mode de fonctionnement des forums sous-régionaux et nationaux.

Objectif sous-régional de l'activité : Amener les acteurs sous-régionaux et nationaux à dialoguer.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les forums nationaux et le forum sous-régional sont organisés et fonctionnels.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place un forum consultatif national sur les forêts et le rendre fonctionnel dans chaque état membre.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Evaluer le fonctionnement actuel des différents mécanismes de concertation ;
- Adopter les textes régissant les différents forums et procéder à leur installation ;
- Prévoir le financement durable dans le cadre du mécanisme autonome de financement COMIFAC.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Textes régissant les différents forums disponibles
2007/2008	Un forum national par pays et un forum sous-régional sont tenus

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.1.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Participation des acteurs / Forums	
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de concertation entre les parties prenantes	

Contexte et problématique nationale: *(Y a-t-il un problème spécifique par rapport au dialogue inter acteurs du secteur forestier ?)*

Acquis nationaux : *(Avez-vous un mécanisme de dialogue structuré et régi par un texte ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Développer et adopter une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et de la société civile en matière de gestion des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les populations locales et autochtones sont encore le plus souvent peu impliquées dans les problématiques de gestion forestière alors qu'elles vivent à l'orée des forêts ou, pour certaines d'entre elles, complètement dans et/ou de la forêt dont elles sont dépendantes pour leur survie. Comment alors faire en sorte que ces populations ne soient pas seulement en situation de subir des choix sans rapport avec leurs préoccupations quotidiennes ? Faisant suite à l'adoption du code d'éthique sous-régional qui va réaffirmer publiquement les droits et obligations des acteurs, y compris ceux des populations locales et autochtones, il s'agit maintenant d'élaborer une stratégie commune à la sous-région pour prendre en compte spécifiquement le cas de ces populations, dont certaines sont très vulnérables, et leur permettre de jouer effectivement et progressivement un rôle d'acteur à part entière en matière de gestion forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Impliquer effectivement les populations locales et autochtones au processus de gestion des ressources naturelles.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le document de stratégie sous-régionale est disponible ;
- La stratégie sous-régionale est validée par le forum sous-régional ;
- La stratégie sous-régionale est adoptée par le Conseil des Ministres.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à l'initiative sous-régionale visant à définir les éléments de la stratégie d'implication des populations locales et de la société civile / Mettre en œuvre la stratégie sous-régionale d'implication des populations locales.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un comité de rédaction prépare une proposition de stratégie qui est ensuite soumise aux débats du forum sous-régional avant d'être présenté au Conseil des Ministres pour adoption.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Projet de stratégie disponible en même temps que le projet de code d'éthique
2006 - 2007	Discussion et validation par le Forum sous-régional
2008	Adoption par le Conseil des Ministres

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
FAO		
GTZ		

Observations : Voir activités 7.1.1 ; 7.1.2

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.2.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Développer et adopter une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et de la société civile en matière de gestion des ressources naturelles	

Contexte et problématique nationale: *(Y a-t-il des problèmes spécifiques nationales par rapport à l'implication des acteurs ?)*

Acquis nationaux : *(Décrivez vos approches en matière d'implication des populations et de la société civile (foresterie communautaire ?, tables rondes ?, redistribution des retombées fiscales ?))*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Appuyer les ONG, avec les moyens et les ressources des Etats et des bailleurs de fonds, dans leur travail de sensibilisation et d'organisation des populations en associations locales de développement/gestion avec des comités de gestion	

Contexte et problématique : La mise en œuvre de la stratégie d'implication des populations locales et autochtones demande beaucoup de moyens humains pour accompagner les populations et leurs représentants afin qu'elles assument progressivement les tâches et responsabilités qui leur reviennent dans ce cadre. Il s'agit notamment d'assurer la formation des membres des comités de gestion et de faire en sorte que ces comités soient à même de remplir leur rôle de manière autonome. Dans la sous région il y a de nombreuses expériences avec des associations locales et ONG d'appui au développement, qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Renforcer l'appui et l'accompagnement des comités et des groupements locaux de gestion et de concertation par les ONG.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier et décrire les ONGs nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'environnement auprès des populations (avec projets en cours d'exécution) / Préparer un canevas consensuel de travail en matière de sensibilisation et d'information des populations équivalent au cahier des charges / Organiser un séminaire de concertation avec les ONGs nationales et internationales et validation du document de « cahier des charges » / Négociations individuelles entre les ONGs et les bailleurs de fonds et/ou le gouvernement pour l'exécution des projets de terrain et leur financement / Instituer un organe de coordination et de contrôle de l'exécution des travaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux de partenariat avec les ONG.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Voir activités 7.1.1 et 7.2.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.2.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Appuyer les ONG, avec les moyens et les ressources des Etats et des bailleurs de fonds, dans leur travail de sensibilisation et d'organisation des populations en associations locales de développement/gestion avec des comités de gestion	

Contexte et problématique nationale: *(Est-ce que au niveau national il est vrai que se sont surtout les ONG et associations qui sont impliquées dans le renforcement des comités locaux impliqués dans la conservation et la gestion des ressources naturelles ? Quel genre de problème rencontrent-elles ?)*

Acquis nationaux : *(Quelles sont les ONG et associations nationales actives en terme d'accompagnement et de formation des populations locales et autochtones dans votre pays et région par région ? Existe-t-il une culture nationale de prise en charge des problèmes collectifs par des comités locaux de gestion issus des parties prenantes? Quels sont les moyens pouvant être mobilisés localement pour constituer un fonds national de soutien ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.2.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les capacités des dirigeants des initiatives locales et communautaires	

Contexte et problématique : Au niveau sous régional on note une tendance générale de responsabilisation des communautés locales dans le processus de gestion durable des ressources naturelles. Cependant la capacité organisationnelle et de gestion des dirigeants de ces structures est insuffisante. Dans la sous région il y a de nombreuses expériences en matière de renforcement des capacités qu'il est utile de capitaliser.

Objectif sous-régional de l'activité : Permettre aux dirigeants des initiatives locales et communautaires d'avoir la capacité technique de diriger efficacement les comités locaux de gestion.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums ;
- Recommandations et propositions des approches en matière de renforcement des capacités des dirigeants locaux.

Principales étapes nationales à franchir : Développer des modules de formation adaptée / Organiser les sessions de formation dans les différentes zones et avec les différents publics cibles.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux en matière de renforcement des capacités des dirigeants locaux.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Dans ce cadre, cette activité complète et renforce l'activité précédente en proposant de former spécifiquement les responsables des initiatives locales et communautaires. Ces formations peuvent s'envisager in situ par les ONG d'accompagnement, ce qui relève davantage de l'activité 7.2.2. précédente, ou bien hors sites dans des centres de formation qui proposent des modules adaptés pour ce type de public cible. C'est l'objet de cette activité 7.2.3.

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.2.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Implication des populations locales et autochtones	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les capacités des dirigeants des initiatives locales et communautaires	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Disposez-vous de modules et/ou d'approches, voire des centres de formations à l'intention des dirigeants des comités locaux?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Développer des systèmes performants et décentralisés de diffusion des informations sur les textes régissant le secteur forestier.	

Contexte et problématique : Dans la plupart des pays et de leurs provinces, les textes régissant le secteur forestier restent mal, voire peu ou pas connus par les acteurs eux-mêmes sur le terrain. Cela entraîne toutes sortes de confusions et d'incompréhensions, voire d'abus divers sous les formes les plus variées, à la base de la faible application des lois et règlements. La solution consiste à faire en sorte que ces textes soient effectivement diffusés et accessibles au plus grand nombre soit directement, soit par le biais des médias modernes.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer un meilleur accès aux textes et réglementations régissant le secteur forestier notamment au niveau décentralisé.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Documents d'évaluation et de capitalisation des outils de diffusion existent ;
- Echange d'expériences au niveau des forums ;
- Recommandations et propositions des approches en matière de diffusion des textes et réglementations.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer un plan médiatique de diffusion de l'information sur les textes en vigueur / Développer des supports appropriés de communication en fonction des cibles du plan médiatique / Exécuter le plan médiatique dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- A partir d'une évaluation des expériences, proposer des schémas et modèles sous régionaux en matière de diffusion des textes et réglementations.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Conclusions

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.3.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Développer des systèmes performants et décentralisés de diffusion des informations sur les textes régissant le secteur forestier.	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Comment assurez-vous la diffusion des textes et réglementations au niveau décentralisé ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.3.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	

Contexte et problématique : En dépit de nombreux vecteurs de communications modernes au niveau sous régional il existe à l'heure actuelle un déficit de communication en matière de conservation et de gestion durable des forêts au niveau national et sous régional. Ceci est à l'origine d'une sous information voire désinformation de l'opinion internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique Centrale.

Objectif sous-régional de l'activité : Redresser la compréhension de la communauté internationale sur les réalités de la gestion forestière en Afrique Centrale.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- La stratégie de communication est disponible au niveau de la COMIFAC ;
- Des supports appropriés de communication sont préparés et disponibles ;
- Le financement durable de la stratégie de communication est assuré.

Principales étapes nationales à franchir : Préparer une stratégie de communication / Développer des supports appropriés de communication / Mettre en œuvre la stratégie dans chaque pays et au niveau de la sous-région.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Proposition d'une stratégie de communication par un comité ad hoc
- Adoption de la stratégie par une instance de la COMIFAC à être relayée dans chaque Etat membre par des actions locales.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	La stratégie de communication est disponible
2007	La COMIFAC a adopté la stratégie de communication
2007-2008	Mise en œuvre de la stratégie de communication interne de la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.3.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Communication, information, sensibilisation, éducation	
Activité convergente sous-régionale	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Quelle est la stratégie de communication du secteur forestier au niveau national ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Harmoniser les programmes d'enseignements relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	

Contexte et problématique : La formation professionnelle souffre d'une disparité entre les programmes tant au plan des contenus que des niveaux du fait de la différence des systèmes dont sont issue les écoles, ce qui rend quelque peu difficile les échanges d'étudiants d'une part et les migrations professionnelles d'autre part d'un état membre à l'autre. De même de nouveaux concepts de la gestion durable sont insuffisamment pris en compte dans les modules de formation.

Objectif sous-régional de l'activité : Les programmes des principaux cycles d'enseignement relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de la sous-région sont harmonisés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les institutions de formation se sont accordées sur les curricula de formation.

Principales étapes nationales à franchir : Faire une revue des programmes / Procéder à leur mise en cohérence et à leur adaptation / Actualiser les programmes de formation en insistant sur les aspects sous-régionaux / Evaluer les besoins et profils des professionnels à former dans les institutions.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation dans la sous-région et de leur programme est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan d'harmonisation des programmes et de spécialisation des institutions, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		

Observations : Activité à mener conjointement avec 7.4.2 et 7.4.3

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.4.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Harmoniser les programmes d'enseignements relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	

Contexte et problématique nationale: *(Est-ce que au niveau national l'on ressent ce problème de disparité des profils de formation dans la sous région et du manque d'intégration des nouveaux concept de gestion durable dans les programmes de formation ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait en matière d'harmonisation des programmes, de reconnaissance internationale des diplômes, d'échanges avec les autres pays de la sous région ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

Contexte et problématique : Au-delà de l'harmonisation des programmes, il est judicieux d'étudier au cas par cas la pertinence de conserver certaines formations dans certains établissements alors qu'il serait plus efficient au niveau régional de valoriser correctement les fortes spécialisations existantes dans certaines écoles. Ainsi, quelques écoles ne sont pas en mesure de dispenser correctement une partie de leurs programmes faute de moyens suffisants, mais aussi parce que le milieu environnant ne s'y prête pas forcément au mieux. Il serait alors préférable de fermer certaines sections peu pertinentes dans un établissement donné et/ou un pays donné, et de concentrer les étudiants de la sous-région de telle ou telle spécialité dans les établissements qui se spécialisent réellement pour cela et présentent alors les meilleures conditions d'enseignement possibles. Ce schéma fonctionne déjà dans certaines spécialités (faune par ex), il convient de poursuivre cette démarche en spécialisant les établissements et en leur donnant réellement les moyens de remplir correctement leur tâche.

Objectif sous-régional de l'activité : Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les principaux domaines de la foresterie en fonction des atouts majeurs disponibles.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le Conseil des Ministres de la COMIFAC a statué sur les spécialisations proposées.

Principales étapes nationales à franchir : Dresser l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région afin de cibler les domaines de spécialisation / Organiser un forum sous-régional de concertation pour discuter des propositions de spécialisation des institutions évitant des doublons / Mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres sur les domaines et les institutions à spécialiser.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de spécialisation, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	L'état des lieux des institutions de formation est disponible
2006	Le forum sous-régional discute et propose un plan de spécialisation
2008	Le conseil des ministres statue sur le plan de spécialisation

Responsable principal de l'exécution: RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.4.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

Contexte et problématique nationale: *(Est-ce que tous les établissements d'enseignement en foresterie sont actifs ? Toutes les sections sont-elles en mesure de former des spécialistes ?)*

Acquis nationaux : *(Quelles mesures avez-vous prises pour former des spécialistes des différentes filières du secteur forestier ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes	

Contexte et problématique : L'enseignement dispensé dans les établissements de formation professionnelle doit répondre directement à la demande des utilisateurs qu'ils soient publics ou privés, ce qui n'est pas le cas dans la sous région. De même ces institutions ne disposent pas des ressources nécessaires. Par ailleurs très peu de ces institutions ont développées un partenariat avec le secteur privé.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans la sous région des institutions de formation spécialisées performantes.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Nombre d'établissements ayant signés des conventions de partenariat avec le secteur privé ;
- Programme de renforcement disponible.

Principales étapes nationales à franchir : Promouvoir la participation active du secteur privé au financement et à l'exécution des programmes de formation / Promouvoir les partenariats et les jumelages entre institutions spécialisées sud-sud et nord-sud.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de renforcement, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.
- Un consultant prépare un modèle de convention de partenariat qui peut être proposé aux établissements spécialisés et prend le temps d'expliquer aux chefs d'établissement et aux organisations professionnelles comment progresser dans cette voie.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: RIFFEAC / OAB / IFIA

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.4.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes	

Contexte et problématique nationale: *(Peut-on envisager développer des partenariats entre le secteur privé national et les établissements de formation en vue de leur renforcement ?)*

Acquis nationaux : *(Existe-t-il des exemples de partenariat réussis ? Existe-t-il des exemples de partenariats avec d'autres institutions au plan international ou sous-régional ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 7.4.4
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes	

Contexte et problématique : Du fait de l'absence des cadres appropriés dans la sous région, les techniciens et les professionnels du secteur en général n'ont pas la possibilité de se recycler périodiquement afin de s'adapter à la dynamique de l'évolution scientifique et technologique. Une approche sous régionale semble plus indiquée pour apporter une solution globale à ce problème, tout en mettant à contribution les institutions existantes.

Objectif sous-régional de l'activité : Une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue est élaborée et adoptée par la COMIFAC.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le document de stratégie sous-régionale de formation professionnelle est préparé ;
- Le forum sous-régional a discuté et validé la stratégie ;
- Une instance de la COMIFAC a adopté la stratégie pour mise en exécution.

Principales étapes nationales à franchir : Faire l'évaluation nationale de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle continue / Développer les modules spécialisés / Mettre en œuvre les stratégies en s'appuyant sur les institutions de formation existantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un consultant fait un état des lieux de besoins en formations continues et élabore une proposition de stratégie régionale s'appuyant sur l'existant, qui est ensuite soumise à la discussion du forum sous-régional avant d'être proposé à la décision des ministres.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Etat des lieux et proposition de stratégie disponible
2006	Stratégie validée par le forum sous régional
2007	Stratégie adoptée par une instance de la COMIFAC

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : A traiter avec les activités 7.4.1 ; 7.4.2 ; 7.4.3

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 7.4.4
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Adopter une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes	

Contexte et problématique nationale: *(Quelle est le problème spécifique de votre pays par rapport à la mise à niveau périodique du personnel technique ?)*

Acquis nationaux : *(Existe-t-il des stratégies de formations continues ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 8 / CHAPITRE 8

Recherche - développement

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 8

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
8	Recherche - développement	Renforcer les connaissances et bases scientifiques pour une utilisation optimale des ressources nationales tout en valorisant celles existantes aux niveaux local, sous régional et international		
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.1
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	

Contexte et problématique : La recherche forestière évolue de manière dispersée d'un pays à l'autre alors que les problématiques sont souvent similaires. D'autre part, à quelques exceptions près, les activités de recherche sont peu connectées aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile, il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long terme, dans un souci permanent de maintenir durablement le PIB du secteur. La forêt est certes un domaine où les cycles biologiques sont très longs mais il convient de concentrer les efforts sur les préoccupations qui permettront des prises de décision à court terme grâce aux améliorations des connaissances réalisées. En ce sens, un comité scientifique auprès de la COMIFAC pourrait aider cette dernière à contribuer à l'amélioration de la recherche forestière.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la qualité et la cohérence des programmes de recherche.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Un comité scientifique sous-régional est mis en place et fonctionnel ;
- Un rapport de l'état des lieux de la recherche est disponible pays par pays et au niveau sous-régional, précisant notamment les programmes en cours et les données disponibles.

Principales étapes nationales à franchir : Faire un état des lieux de la recherche forestière Intégrer les résultats des travaux des autres comités scientifiques nationaux dans le travail du comité scientifique national forestier / Instituer et faire fonctionner un comité scientifique national regroupant chercheurs et autres acteurs de tous les domaines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Faire l'état des lieux ;
- Mettre en place la composante scientifique du forum sous-régional & comité scientifique ;
- Remettre des recommandations au SE COMIFAC et au Forum à partir des recommandations des comités scientifiques nationaux ;
- Adopter les recommandations.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Rapport d'état des lieux de la recherche régionale disponible (1)
2007	Comité scientifique régional nommé et fonctionnel (1)

Responsable principal de l'exécution: RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 8.1
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	

Contexte et problématique nationale: *(Où en est-t-on en matière de recherche forestière nationale ? Quels sont les intervenants ? Quels sont les programmes en cours et prévus ? Quelle est la pertinence de cette composante pour votre pays ?)*

Acquis nationaux : *(Quels sont les acquis de la recherche forestière nationale ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.2
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des partenariats entre la recherche, les différents utilisateurs et les institutions spécialisées	

Contexte et problématique : La recherche forestière en Afrique centrale est généralement très peu connectée aux préoccupations directes des Etats, des entreprises du secteur privé ou de la société civile. Il s'agit de faire en sorte que les programmes aient comme priorité de répondre aux besoins des acteurs à court, moyen, et long terme. De même la recherche doit bénéficier de la collaboration des institutions partenaires et de l'appui des utilisateurs de ses résultats. Il est nécessaire que des partenariats opérationnels se nouent, se multiplient et se généralisent dans la sous-région entre les universités, les organismes spécialisés de recherche, les opérateurs économiques utilisateurs de nouvelles connaissances, la société civile, les partenaires au développement et les Etats détenteurs du patrimoine naturel.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'efficacité de la recherche par son intégration horizontale et verticale avec les utilisateurs et les institutions partenaires.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Nombre et qualité des partenariats établis et opérationnels pays par pays et à l'échelle sous-régionale ;
- Réseaux fonctionnels de recherches et d'échanges d'informations.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les besoins / Renforcer la coopération sous-régionale en matière de recherche / Promouvoir les partenariats entre les institutions sud-sud et nord-sud et les autres acteurs forestiers / Développer les réseaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les principaux besoins pouvant trouver des solutions par le biais de partenariats ;
- Etablir des conventions multipartites entre les acteurs pour permettre la recherche de solutions efficaces aux questions qui se posent en matière de gestion forestière impliquant des entreprises privées, des organismes de recherche, des organismes de conservation, etc.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Les besoins en matière de partenariats sont définis pour chaque pays et compilés au niveau de la COMIFAC
2007 - 2008	Nombre de partenariats établis et fonctionnels
2007- 2008	Suivi périodique de l'état d'avancement des travaux et des partenariats

Responsable principal de l'exécution: CIFOR

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : identification des besoins pourra se faire dans le cadre de l'activité 8.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 8.2
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des partenariats entre la recherche, les différents utilisateurs et les institutions spécialisées	

Contexte et problématique nationale: *(Quelles institutions de recherche existent dans votre pays ? Quels seraient les secteurs prioritaires pour développer des partenariats ?)*

Acquis nationaux : *(Existe-t-il des partenariats de recherche forestière actifs ? Dans quels domaines ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.3
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/ plantes médicinales	

Contexte et problématique : Les PFNL (ou encore PFABO, produits forestiers autres que le bois d'œuvre, comprenant notamment les plantes médicinales) pourraient constituer une source nettement plus importante de revenus durables qu'elle ne l'est actuellement et représenter une part croissante du PIB forestier, avec un intérêt tout particulier en terme de création d'emplois dans les zones rurales. Malheureusement, les méthodes traditionnelles de prélèvement sont généralement destructrices des ressources elles-mêmes et les populations ne se préoccupent que rarement de leur régénération. Il s'agit d'améliorer les connaissances acquises sur les PFABO, notamment en terme de techniques de prélèvement moins destructrices et de renouvellement des ressources elles-mêmes, afin que la durabilité des activités d'exploitation puisse être effectivement garantie, voire que la productivité puisse être augmentée.

Objectif sous-régional de l'activité : Appliquer des techniques adaptées d'exploitation durable et rentable pour les principaux PFNL/PFABO de l'Afrique Centrale, y compris les plantes médicinales.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Etat des lieux des initiatives de recherche en matière de PFABO ;
- Nombre de fiches techniques disponibles ;
- Nombre de fiches techniques diffusées dans les grands médias du monde rural.

Principales étapes nationales à franchir : Développer les projets de recherche filière par filière et produit par produit pour répondre aux besoins du secteur privé et des populations riveraines.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Sélectionner les filières de PFABO prioritaires du point de vue sous régional;
- Organiser des échanges d'information et d'expérience techniques ;
- Développer pour les filières prioritaires un programme de recherche appliquée avec des objectifs de résultats à produire à court terme (3 ans) en utilisant les synergies rendues possibles du fait de la mise en réseau des chercheurs spécialisés dans ces domaines au niveau mondial.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Un état des lieux de la recherche sur les PFABO est disponible en AC
2007	Les pays et la COMIFAC disposent d'un programme prioritaire de recherche
2008	Nombre de fiches techniques disponibles et vulgarisées dans les médias

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 8.3
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/ plantes médicinales	

Contexte et problématique nationale: *(Quelles sont les filières les plus organisées et leur chiffre d'affaire estimé ? Quels sont les produits dont l'exploitation intensive est en train de mettre réellement en danger la ressource elle-même et qui devraient donner lieu à des travaux prioritaires de recherche ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui a déjà été fait en matière de recherche dans ces domaines ? Quels sont les résultats utilisable et utilisés ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.4
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Valoriser les connaissances traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles	

Contexte et problématique : Les communautés locales disposent d'une connaissance séculaire d'utilisation durable des ressources naturelles très peu valorisées. Le recueil des connaissances traditionnelles constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les économies modernes dans la mesure où ces informations peuvent être à la base de la mise au point par la recherche de nouvelles molécules, de nouvelles pratiques etc. dont la valorisation par le marché mondial peut représenter beaucoup de ressources. Il faut cependant être en mesure de prouver la propriété originelle des connaissances traditionnelles à l'origine de la mise au point des nouveaux produits et concepts si on veut pouvoir en tirer un profit durable.

Objectif sous-régional de l'activité : Faire en sorte que les connaissances traditionnelles puissent contribuer à une meilleure conservation et une valorisation économique avec des retombées financières importantes et durables au profit des Etats et des populations.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Etat des lieux de la législation relative à la propriété intellectuelle et à la valorisation des connaissances traditionnelles régionale disponible ;
- Propositions de recommandations sur les dispositifs législatifs et réglementaires communs pour l'Afrique Centrale disponibles ;
- Etat des lieux des connaissances acquises disponible ;
- Base de données de la COMIFAC fonctionnelle.

Principales étapes nationales à franchir : Recenser les connaissances traditionnelles et les compiler dans un système de base de données centralisé par la COMIFAC / Renforcer la réglementation sur l'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par des tiers.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur la législation en matière d'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par les tiers (pratiques, plantes, molécules actives, etc.) dans chacun des pays membres de la COMIFAC et de proposer une législation commune en la matière.
- La seconde étape, beaucoup plus complexe, consiste à recenser les connaissances acquises et à les rassembler dans une base de données centralisée au niveau de la COMIFAC afin que leur utilisation puisse être contrôlée et valorisée au plan commercial.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2007	Législation commune approuvée par le forum sous-régional
2007	Le Conseil des Ministres adopte la législation commune
2007	Un état des lieux des connaissances est disponible
2008	La base de données de la COMIFAC est alimentée et fonctionnelle

Responsable principal de l'exécution: **CEFDHAC**

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : A traiter en relation avec l'activité 4.3.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 8.4
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Valoriser les connaissances traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles	

Contexte et problématique nationale: *(Les connaissances traditionnelles font-elles l'objet d'enjeux spécifiques dans votre pays ? Lesquels ? Quelle est la situation de la législation en la matière ? Quelles sont les connaissances acquises ? Quelle est la pertinence de cette composante pour votre pays ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 8.5
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer un cadre de concertation et des mécanismes d'alerte sur les zoonoses transmissibles à l'homme	

Contexte et problématique : Plusieurs zoonoses, dont notamment la fièvre Ebola, provoquent régulièrement des morts chez les populations forestières et continuent de causer des mortalités importantes chez les grands singes. Il s'agit de mieux connaître les zones à risques, les réservoirs de pathogènes, les mécanismes de transmission etc. afin de pouvoir mieux circonscrire les risques pour les hommes comme pour les animaux à l'intérieur du bassin du Congo. En particulier, des mécanismes d'alerte doivent être conçus et opérationnels afin de prévenir les populations des dangers qu'elles peuvent courir dans certaines zones à risques.

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer d'un mécanisme d'alerte rapide permettant des prises de décisions aux niveaux politique et technique et des actions de prévention dans les zones à risques.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Un état des lieux des principales zones de prévalence en Afrique Centrale est disponible ;
- Les forestiers sont formés pour reconnaître l'apparition d'une épidémie et appliquer un plan d'alerte pré-établi.

Principales étapes nationales à franchir : Identifier les zones, les réservoirs, les mécanismes de transmission et l'impact du virus Ebola et des autres zoonoses dans chaque pays concerné et au niveau de l'ensemble du Bassin du Congo / Développer les collaborations permanentes entre forestiers, spécialistes de la faune, services de recherche et de santé publique et les institutions spécialisées / Définir des actions nationales et communes à mener pour circonscrire le développement de la maladie / Assurer la surveillance épidémiologique animale et humaine / Promouvoir un vaste programme de sensibilisation/information/éducation/formation des populations et des acteurs du milieu forestier.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Un travail de recherche et de compilation de toute l'information disponible est réalisé en collaboration étroite avec les services de santé et vétérinaires afin d'établir des cartes de la situation actuelle et des évolutions prévisibles à court et moyen terme ;
- Un comité des zoonoses est conçu, nommé et fonctionnel auprès de la COMIFAC ;
- Des plans d'alerte sont conçus et opérationnels pour être déclenchés dès que les niveaux dépassent des seuils précis dans les zones à risques ;
- Les forestiers sont formés dans la reconnaissance des symptômes et l'application du plan d'alerte.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	Etat des lieux et principales cartes disponibles
2007	Comité régional des zoonoses nommé et opérationnel
2008	Plan d'alerte établi et modules de formation disponibles

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional :

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 8.5
Axe stratégique	Recherche & développement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer un cadre de concertation et des mécanismes d'alerte sur les zoonoses transmissibles à l'homme	

Contexte et problématique nationale: *(Quelles sont les zoonoses qui ont déjà posé problème dans votre pays ? Quel niveau de risque ? Quelle est la pertinence de cette composante pour votre pays ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 9 / CHAPITRE 9
**Développement des mécanismes
de financement**

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 9

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
9	Développement des mécanismes de financement	Assurer le financement pérenne et autonome de la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement autonome du SE COMIFAC et des structures partenaires sous régionales est assurée • Différents mécanismes novateurs (fonds fiduciaire, mécanisme de développement propre, mécanisme de rétrocession fiscal) sont adoptés et en voie de mise en oeuvre 	
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.1
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Appuyer la création des fonds forestiers dans tous les États	

Contexte et problématique : La mise en œuvre du plan de convergence nécessite la mobilisation d'importants moyens, tant au niveau national que international. Dans le passé il s'est avéré que la façon la plus praticable et efficace de mobiliser les fonds nationaux, soit pour financer des activités planifiées directement ou pour servir de contrepartie pour des financements externes nationales et/ou sous régionaux est l'établissement de fonds forestiers. Déjà aujourd'hui plusieurs pays disposent de fonds. Cependant ils ne jouent pas pleinement leur rôle d'appuyer le secteur forestier. L'existence de fonds forestier dans tous les pays faciliterait la mobilisation rapide et flexible de contreparties pour des financements externes.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement du secteur forestier national et des actions sous régionales.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les fonds sont fonctionnels dans au moins 7 des pays membres.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en place ou redynamiser les fonds forestiers nationaux.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Promouvoir l'idée de création des fonds ;
- Etablir des règles pour la mobilisation des contreparties sous régionales pour des financements externes à partir des fonds forestiers ;
- Etablir manuel des procédures pour l'utilisation des fonds de contreparties sous régionales.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Pour les mécanismes de contreparties se référer à l'étude sur le mécanisme autonome de financement de la COMIFAC

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 9.1
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Appuyer la création des fonds forestiers dans tous les États	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a t il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Disposez vous d'un fonds forestier ? Montants engagés ? Quelles sont les réalisations majeures ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.2
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Mettre en place un « fonds commun » sous-régional	

Contexte et problématique : Les capacités financières des États de la sous région et leur accès aux financements externes pour mener à bien les activités prévues par le Plan de convergence diffèrent considérablement. Néanmoins l'atteinte des objectifs fixés par la COMIFAC nécessite des actions accordées et convergentes impliquant de la même manière et de façon parallèle tous les États membres. Pour compenser les inégalités et permettre la mise en œuvre coordonnée du plan de convergence, un instrument autonome sous régional de financement est nécessaire.

Objectif sous-régional de l'activité : Financement équilibré assuré d'actions de mise en œuvre du plan de convergence dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Fonds mis en place, manuel des procédures établi.

Principales étapes nationales à franchir : Participer à la définition des statuts et modalités de fonctionnement du fonds / Aménager les législations nationales pour faciliter la création du fonds sous-régional / Prévoir des budgets nationaux et fournir la dotation initiale aux fonds / Préparer les dossiers de projet devant être financés par le fonds.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener l'étude selon les TdR établies ;
- Valider les recommandations par un Conseil des Ministres ;
- Mettre en œuvre le mécanisme de financement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Recommandations disponibles
Fin 2007	Adoption des règles d'étiqes par le CBFP

Responsable principal de l'exécution: SE COMIFAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Réalisé dans le cadre de l'activité 9.3

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.3
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Faire instaurer un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques pour le financement du plan de convergence	

Contexte et problématique : La réalisation des objectifs convergents sous-tendus par le plan de convergence nécessite la mobilisation de ressources financières substantielles et pérennes, tant pour le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel mis en place que pour la mise en œuvre des activités identifiées dans le plan de convergence, le tout dans un contexte de crise des modes traditionnels de financement de la coopération régionale.

Dans sa résolution finale, le 2^e Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale a adopté entre autres, "le principe de la mise en place d'un mécanisme de financement sous-régional, basé sur le prélèvement d'un taux sur les recettes des produits forestiers et fauniques exportés, afin de garantir le financement du plan de convergence et des institutions de coopération en charge de sa mise en œuvre". Le Sommet a en outre instruit le Conseil des Ministres de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les Ministres en charge des finances et/ou du budget, les institutions financières sous-régionales et internationales pour la mise en place de ce fonds.

Objectif sous-régional de l'activité : Le financement des activités du SE COMIFAC est assuré de façon régulière et durable.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les activités continues inscrites dans le plan opérationnel 2006 – 2008 sont financées à partir de 2007 à 100 % par le budget propre de la COMIFAC.

Principales étapes nationales à franchir : Mener une étude de faisabilité (Cf. expérience CEMAC et CEEAC) / Aménager les législations nationales pour faciliter les mécanismes de mise en œuvre

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mener l'étude selon les TdR établies ;
- Valider les recommandations par un Conseil des Ministres ;
- Mettre en œuvre le mécanisme de financement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Début 2006	Validation conseil des Ministres
A partir de 2007	Mise en œuvre

Responsable principal de l'exécution: Facilitation PFBC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
France		

Observations : Activité en cours, pour plus de détails voir TdR « Etude sur le mécanisme autonome de financement »

Voir aussi activité 9.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.4
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir un partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le commerce international des produits forestiers d'Afrique centrale	

Contexte et problématique : Les produits forestier de la sous région font fasse à une concurrence internationale, notamment des autres régions tropicales.

La communauté internationale est profondément préoccupés par la dégradation des ressources forestières du fait notamment des violations des législations sur les forêts et aux infractions dans ce domaine ; c'est le contexte dans lequel les pays d'Afrique ont adopté lors de la CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'APPLICATION DES LEGISLATIONS FORESTIERES ET LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (AFLEG) du 13-16 Octobre, 2003, Yaoundé, Cameroun, une DECLARATION MINISTERIELLE demandant entre autres: d'explorer les voies et moyens de prouver la légalité et la durabilité des produits forestiers pour encourager la confiance des marchés consommateurs, améliorer le commerce légal et assurer un meilleur profit financier pour les pays producteurs et d'inviter des représentants du secteur privé et d'ONG à constituer des groupes consultatifs qui dispenseront une guidance à des task-forces régionales.

Objectif sous-régional de l'activité : Valoriser économiquement de façon optimale les ressources forestières de la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Accord dans la sous région entre le secteur public et privé organisé concernant les modalités d'attestation de légalité ; Accord Volontaire Partenariat (A)FLEG(T) entre la sous région et l'UE.

Principales étapes nationales à franchir : Sensibiliser les groupements professionnels / Etablir un mécanisme de contribution.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Former / rendre fonctionnel une task-force AFLEG sous régionale
- Analyser les expériences nationales existantes
- S'accorder sur une démarche sous régionale (système de traçabilité)
- Adopter une démarche sous régionale (système de traçabilité)
- Evaluer l'avancement de la mise en œuvre de la démarche.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Avant 2006	Task-force établie
Mi 2006	Définition de la démarche
2007 - 2008	Suivi de la mise en œuvre ; rapport d'évaluation

Responsable principal de l'exécution : CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		

Observations : Processus (A)FLEG(T) ; Voir activités 5.2

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 9.4
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir un partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le commerce international des produits forestiers d'Afrique centrale	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a t il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Etes vous engagés dans l'un des processus AFLEG et/ou FLEGT ? Quelles sont les réalisations ?)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.5
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Promouvoir la création des trusts funds (fonds fiduciaire) au niveau national et sous-régional	

Contexte et problématique : Reconnaisant la nécessité de renforcer le financement à long terme des activités de conservation au sein de la sous région, les autorités gouvernementales ainsi que plusieurs partenaires ont identifié la possibilité de créer des fonds fiduciaires pour l'environnement. La création de fonds fiduciaire pour le financement d'aires protégées nationales et transfrontalières constituait également une recommandation de l' « Etude de faisabilité sur les mécanismes de financement pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale » préparée à la demande de la première COMIFAC et validée par la deuxième COMIFAC en juin 2002. En outre, un certain nombre de bailleurs du secteur public et privé ont marqué un intérêt à contribuer au financement d'aires protégées à travers des fonds fiduciaire. Actuellement la création d'un fonds fiduciaire pour le TNS est en voie d'aboutissement et les démarches par rapport à la mise en place d'un fonds fiduciaire TRIDOM sont engagées.

Objectif sous-régional de l'activité : Assurer le financement durable et concerté d'aires protégées prioritaires nationales et transfrontalières dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- 2 fonds fiduciaires ont été créés et sont fonctionnels.

Principales étapes nationales à franchir : Aménager la législation nationale pour permettre la création et l'utilisation de trusts funds / Mobiliser des ressources et signer les conventions nécessaires / Préparer les dossiers de projets devant être financés par les trusts funds

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Finaliser la création des fonds fiduciaires TNS et TRIDOM ;
- Evaluer les possibilités futures, surtout par rapport à la création de fondations et le placement des fonds dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	TNS
2008	TRIDOM

Responsable principal de l'exécution: RAPAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
GTZ		
Alliance BM / WWF		
AFD		

Observations : Voir document profil du fonds TNS décrit dans : TECHNICAL MISSION TO PROPOSE A PROFILE FOR THE SANGHA TRI-NATIONAL (TNS) TRUST FUND, Report Updated May 2005, Annexe 4
Voir activité 9.6

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.6
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes novateurs de financement (puits de Carbone, protocole de Kyoto, trust funds, conversion de dettes PPTE, etc.)	

Contexte et problématique : Dans la sous région on constate : inadéquation des ressources financières actuellement mobilisées par rapport aux besoins identifiés pour mettre en œuvre l'intégralité du Plan de Convergence ; pérennité des actions souvent limitées par les cycles des projets classiques ; insuffisance de valorisation des mécanismes novateurs disponibles. Un groupe de travail sur le financement du plan de convergence a été mis en place dans le cadre de la facilitation française du PFBC.

Objectif sous-régional de l'activité : Le financement de la mise en œuvre du plan de convergence est assuré.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Une stratégie de financement durable du plan de convergence de la COMIFAC est disponible : (i) tenant compte des priorités nationales et régionales (hiérarchisation des priorités) ; (ii) basée sur une analyse participative des ressources déjà existantes et une vision partagée des moyens supplémentaires à mobiliser («matrice de financement » / « plans d'affaires » / « consensus sur le rôle des différents acteurs » / « modalités de mise en œuvre transparentes »...) ; (iii) associant des mécanismes spécifiques aux différents besoins financiers identifiés.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les différents partenaires sur les mécanismes novateurs / Préparer et mettre en œuvre des programmes à financer

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mettre en place un groupe de travail « mécanismes de financement » ;
- Renforcer les connaissances des acteurs sur les "mécanismes de financement" ;
- Assurer le suivi/évaluation continu de l'efficacité et de l'impact des mécanismes mis en place ;
- Mener les efforts de mobilisation de fonds de manière continue, en ne négligeant aucun mécanisme de financement ;
- Veiller à la promotion d'un environnement institutionnel et juridique incitatif à l'investissement privé dans le secteur forêt – environnement.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Conclusions

Responsable principal de l'exécution : Facilitation PFBC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Facilitation française	Moyens techniques	Moyens financiers
Groupe de travail PFBC		
Alliance BM / WWF		
AFD		

Observations : Activité en cours, pour plus de détails, voire les TdR du groupe de travail « mécanismes de financement » du PFBC

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.7
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Instaurer des taxes de conversion sur les superficies forestières définitivement affectées à d'autres usages	

Contexte et problématique : La conversion définitive de certaines superficies forestières du domaine permanent pour d'autres usages ne peut pas être exclue au fur et à mesure que l'économie croît dans la sous région, objectif ultime aussi du plan de convergence. Pour permettre en même temps la réalisation de l'objectif écologique du plan de convergence (sauvegarde de la biodiversité et de la forêt du Bassin du Congo), un mécanisme de compensation sous régional (conformément au mécanisme de Kyoto et à certaines législations environnementales nationales) est envisagé, qui, alimenté par une taxe de conversion, assurera la restauration à moindres coûts et aux effets écologiques optimaux dans les zones propices de la sous région.

Objectif sous-régional de l'activité : Le taux de couverture du domaine forestier permanent est garanti tout en permettant un développement économique optimale dans la sous région.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le principe et les modalités d'un système sous régional de compensation écologiques pour les conversions définitives de forêts ont été discutés par le forum sous régional et des recommandations sont énoncées.

Principales étapes nationales à franchir : Instaurer la taxe de conversion des superficies forestières dans les réglementations nationales Financer sur fonds de la COMIFAC des actions nationales de régénération forestière et faunique en partenariat avec l'Etat et les parties prenantes

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Promouvoir la mise en place des groupes techniques au niveau national ;
- Organiser un échange sous régional ;
- Etablir des règles claires pour les possibilités de conversion ;
- Elaborer un document de base et soumettre au forum sous régional ;
- Adopter les modalités du mécanisme.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2008	Le débat sur le document de base est à l'ordre du jour du forum sous régional

Responsable principal de l'exécution: CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Facilitation française	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 9.7
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Instaurer des taxes de conversion sur les superficies forestières définitivement affectées à d'autres usages	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a t il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Disposez vous de/des dispositions réglementaires fixant des taxes de conversion et/ou un mécanisme de compensation ? Si oui, sont-ils destinés).*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 9.8
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Etablir un partenariat avec les programmes et projets d'envergure sous-régionale pour un appui à la coordination des activités du plan de convergence	

Contexte et problématique : Des activités à caractère sous régional directement ou indirectement liées au plan de convergence sont exécutées par une large gamme de programmes et de projets, dont certains opèrent au niveau sous régional. Certains de ces programmes / projets sont rattachés à des institutions / initiatives sous régionales partenaires de la COMIFAC (ECOFAC – RAPAC, SNV – CEFDHAC, Alliance BM/WWF – SE COMIFAC), d'autres n'ont pas de relations formelles au niveau institutionnel sous régional (CARPE). Pour permettre à la COMIFAC et notamment au SE COMIFAC d'assurer son rôle de coordination de la mise en œuvre du plan de convergence, il est nécessaire d'établir un système d'information, allant au-delà du cadre informel PFBC, pouvant garantir la disponibilité des informations relatives à la mise en œuvre des programmes / projets au niveau SE COMIFAC.

Objectif sous-régional de l'activité : Garantir la disponibilité et la capacité de traitement au niveau du SE COMIFAC de toutes les informations nécessaires à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de convergence inclut les réalisations/ impacts de tous les programmes / projets à caractère sous régional à partir de 2007.

Principales étapes nationales à franchir : Informer et sensibiliser les acteurs clés / Fournir les informations pertinentes sur les programmes et projets à la COMIFAC / Collaborer avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Identifier les projets / partenaires ayant des programmes à caractère sous régional ;
- Impliquer les projets / partenaires dans les processus d'opérationnalisation du plan de convergence ;
- Convenir sur la forme et les modalités l'implication des projets / partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du plan de convergence.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
mi-2006	Convention de collaboration signés entre SE COMIFAC et projets / programmes à caractère sous régional

Responsable principal de l'exécution : CEFDHAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

GTZ	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Réalisé conjointement avec l'activité 10.1

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 9.8
Axe stratégique	Développement des mécanismes de financement	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Etablir un partenariat avec les programmes et projets d'envergure sous-régionale pour un appui à la coordination des activités du plan de convergence	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a t il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait).*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

AXE STRATEGIQUE 10 / CHAPITRE 10

Coopération et partenariats

Plan d'opérations du Plan de Convergence de la COMIFAC 2006-2008

Chapitre 10

N°	Axe stratégique	Finalité	Indicateur d'impact en 2015	Hypothèse
10	Coopération et partenariats	Renforcer l'harmonisation, l'alignement, la coordination et l'effectivité des interventions des partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none">• Le PFBC est pleinement admis par un nombre croissant d'adhérents	
	Composantes	Objectifs	Indicateur de résultat pour 2008	Hypothèse

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.1
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Développer des mécanismes de collaboration et de partenariat avec toutes les initiatives et organismes de coopération en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers	

Contexte et problématique : Dans la sous région cohabitent une multitude d'initiatives et organisations en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers qui n'ont pas toujours des relations de travail bien établis. Un premier effort de collaboration est fait à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). De même des conventions de collaboration sont établis avec certains organismes (RAPAC, CEMAC). Afin que la COMIFAC puisse jouer efficacement son rôle de coordination elle doit systématiquement établir des mécanismes de collaboration avec les initiatives et organisations majeurs sous régionales.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer la cohérence des interventions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les conventions sont signées entre la COMIFAC et les initiatives majeures.

Principales étapes nationales à franchir : Mettre en œuvre des conventions de partenariat au niveau national / Développer des partenariats spécifiques au niveau national.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Etablir une base de données des initiatives nationales et sous régionales
- Négocier sur la base du Plan de convergence opérationnalisé les apports des différentes parties prenantes sous régionales
- Elaborer et signer des accords/conventions
- Suivre la mise en œuvre des accords/conventions

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus

Responsable principal de l'exécution: Facilitation PFBC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations : Voir activité 10.2

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.2
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Définir conjointement et mettre en œuvre les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région	

Contexte et problématique : Sous la pression des opinions publiques des pays développés, principaux bailleurs de l'aide sur ressources publiques, les dirigeants des pays riches et les signataires de la Déclaration de Paris, février 2005, ont exprimé une véritable volonté politique de voir rendre plus efficace l'aide accordée aux pays en développement ; les Etats partenaires bénéficiaires de l'aide doivent assumer la responsabilité de la conduite de leurs propres politiques de développement ; la communauté des bailleurs pourra ainsi s'aligner et programmer ses interventions en fonction des politiques définies par les Etats partenaires : avec la signature du traité COMIFAC et l'adoption du Plan de Convergence Sous Régional, les pays du Bassin du Congo ont franchie cette étape. Les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) se sont engagés dès leur première réunion (Paris, janvier 2002) à améliorer la coopération dans la sous région (transferts des technologies, transparence, prise en compte des préoccupations des acteurs locaux, gestion de l'après projet). Le « Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC » publié lors du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville est une première étape.

Objectif sous-régional de l'activité : Améliorer l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilité mutuelle dans les actions d'aide.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- L'effectivité du cadre de coopération des partenaires membres du PFBC est analysée fin 2006 et des recommandations éventuelles pour son amélioration sont formulées.

Principales étapes nationales à franchir : Contribuer à la production du code d'éthique / Faire appliquer le code d'éthique par les parties prenantes.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Continuer la discussion autour du Cadre de coopération sur la base de la déclaration de Paris au sein du PFBC ;
- Recenser les accords de partenariat bilatéraux sur base de la déclaration de Paris dans le secteur forestier dans les pays membres ;
- Organiser une évaluation sur les effets du/des Cadre(s) de coopération ;
- Elaborer des recommandations sous régionales par rapport à « l'approche programme » : fixer les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Fin 2006	Recommandations disponibles
Fin 2007	Adoption des règles d'éthiques par le CBFP

Responsable principal de l'exécution: Facilitation PFBC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers

Observations :

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 10.2
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Définir conjointement et mettre en œuvre les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous région	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y a t il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Est ce que vous êtes engagé dans une approche programme dans le secteur forestier ? Disposer vous de règles régissant les projets et programmes co-financés ? Donner les références des textes ou autres documents)*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :

Fiche opérationnelle sous-régionale		N° : 10.3
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Amener les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique : Dans le souci de la mise en œuvre d'une approche holistique et participative de la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale, il a été développé dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC un cadre cohérent harmonisé de travail entre les acteurs dans la sous région. Afin d'assurer la participation de tous les acteurs à la gestion des ressources forestières et à la mise en place de ce cadre formel, il est urgent de développer une démarche participative et active dans laquelle aucun acteur ne se sent exclus/marginalisé et/ou les rôles et responsabilités des différents acteurs sont définis, connus, partagés et acceptés de tous et notamment le secteur privé. Ceci est possible à travers le développement de codes de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence.

Objectif sous-régional de l'activité : Renforcer le partenariat dans la gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo et amener les parties prenantes impliquées et/ou intéressées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Les différents réseaux de la CEFDHAC adoptent formellement leurs codes de déontologie interne ;
- Les axes d'intervention de chaque partie prenante ou groupe de parties prenantes sont connus de tous ;
- Chaque partie prenante dispose d'un mécanisme/Plan de suivi évaluation détaillé de ses activités dans le cadre du plan de convergence.

Principales étapes nationales à franchir : Faciliter l'organisation d'un réseau national d'ONG / Faire valider le code de déontologie.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Mise à contribution de la CEFDHAC et d'IFIA ;
- Appuyer les groupes (secteur privé, ONG, parlementaires) dans la préparation de leurs codes de déontologie interne ;
- Organisation des ateliers sous régionaux de validation du code de déontologie interne.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
Juin 2006	Code secteur privé disponible pour être adopté à la 6 ^{ième} CEFDHAC, 2006
Juin 2008	Code de déontologie interne finalisé : ONG, parlementaires

Responsable principal de l'exécution: Facilitation PFBC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
IFIA		
GTZ		
UICN	Facilitation	

Observations : Voir activité régionale convergente 5.1.2.4 ; Possibilité de Partenariat Public Privé

Pays :	Fiche opérationnelle nationale	N° : 10.3
Axe stratégique	Coopération régionale et partenariats	
Composante		
Activité convergente sous-régionale	Amener les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence	

Contexte et problématique nationale: *(En fonction de la situation du contexte sous-régional présentée dans la fiche sous-régionale précédente, quelles sont les spécificités de votre pays ? Préciser le contexte national. Y-a-t-il des contraintes particulières ?)*

Acquis nationaux : *(Qu'est ce qui est déjà fait ? Est ce que des codes de déontologies ou des règles qui organisent les acteurs existent dans votre pays ? Citez les regroupements d'acteurs).*

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Responsable national principal :

(Préciser ci-dessous les activités en cours de réalisation et celles actuellement programmées pour aboutir aux résultats attendus d'ici 2008)

Activités planifiées pour la période 2006-2008	Budget engagé	Partenaires techniques et financiers	Responsable national	Echéance

Observations :